

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

R A P P O R T D E P R É S E N T A T I O N

2 0 1 6



ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT DU
BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES



<i>Faits marquants</i>	3
<i>Synthèse des principales évolutions de l'exercice</i>	5
<i>Évolution du bilan de l'État</i>	5
<i>Évolution du compte de résultat de l'État</i>	15
<i>Articulation entre les résultats de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire</i>	27
<i>Qu'apporte la comptabilité patrimoniale à la gestion publique et au débat budgétaire ?</i>	27
<i>Quelle est la différence entre le solde budgétaire et le résultat patrimonial ?</i>	27
<i>Comment a évolué la différence entre le solde budgétaire et le résultat patrimonial ?</i>	35
<i>Quelle est la différence entre la dette maastrichtienne et la dette de l'État ?</i>	37
<i>Information sectorielle</i>	39
<i>États financiers sectoriels</i>	39
<i>Secteur « Collectivités territoriales »</i>	42
<i>Secteur « Défense »</i>	44
<i>Secteur « Dettes financières »</i>	46
<i>Secteur « Développement durable »</i>	48
<i>Secteur « Éducation et culture »</i>	51
<i>Secteur « Finances »</i>	54
<i>Secteur « Justice, sécurité et autres missions régaliennes »</i>	56
<i>Éléments « Non affectés »</i>	58
<i>Principales évolutions normatives de l'exercice</i>	61
<i>Le cycle de la gestion des finances publiques</i>	63
<i>Le périmètre des comptes de l'État</i>	65
<i>Les entités relevant du périmètre de l'État</i>	65
<i>Les entités hors périmètre de l'État</i>	65
<i>Lexique</i>	67

Faits marquants

L'exercice 2016 s'est réalisé dans la trajectoire de maîtrise des dépenses de l'État.

Ainsi, le **solde budgétaire pour l'exercice 2016 s'établit à -69,1 Md€** contre - 70,5 Md€ à fin décembre 2015, hors opérations avec le FMI, en amélioration de 3,2 Md€ par rapport aux prévisions.

Le résultat comptable de l'État pour l'exercice 2016 s'est amélioré de 7,4 Md€ par rapport à celui de 2015. **Il s'établit ainsi à - 75,6 Md€.**

L'exercice 2016 est marqué par la mise œuvre des politiques de soutien en faveur des entreprises et des ménages ainsi que par celle de transition énergétique.

La réforme de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) mise en œuvre en 2016 s'est traduite, d'une part, par la création du programme « **Service public de l'énergie** » qui a supporté 2,6 Md€ de transferts aux entreprises essentiellement liés à la péréquation tarifaire. D'autre part, le nouveau compte d'affectation spéciale « **Transition énergétique** », alimenté par les recettes issues de la fiscalité énergétique pour 4,2 Md€, a enregistré des dépenses de soutien aux énergies renouvelables pour 4,5 Md€.

La réforme du financement des **aides au logement** et la nouvelle **prime d'activité** ont été mises en œuvre en 2016. Les allocations de logement familiales (ALF) sont désormais financées par le budget de l'Etat, via le Fonds National d'Aide au Logement (FNAL) et non plus par la Sécurité sociale, ce qui a entraîné une hausse des charges de transfert aux ménages de 4,8 Md€. Par ailleurs, la prime d'activité est entièrement financée par le budget général, alors que jusqu'en 2015, la prime pour l'emploi (PPE) venait en

déduction des recettes d'impôt sur le revenu. Les charges d'intervention destinées aux ménages ont donc augmenté de 2,5 Md€ et la suppression de la PPE a entraîné une augmentation des produits d'impôt sur le revenu de 1,9 Md€.

L'évolution des immobilisations financières au cours de l'année 2016 résulte principalement de l'augmentation de la valeur des **participations de l'État** au sein d'entités contrôlées et non contrôlées.

Afin d'accroître les ressources du Fonds Monétaire International (FMI) et de tenir compte de l'évolution des rôles des pays membres dans la structure de gouvernance de l'institution, les quotes-parts des pays ont été modifiées. Dans ce cadre, la participation de la France dans le FMI est ainsi passée à 19,4 Md€ en 2016, soit 9 Md€ de plus qu'en 2015.

L'État a également contribué à la recapitalisation de l'Agence Française pour le Développement (AFD) par une dotation en capital de 2,4 Md€ pour financer la croissance de son activité de prêts. Parallèlement, l'AFD a remboursé par anticipation des prêts à l'État, pour le même montant.

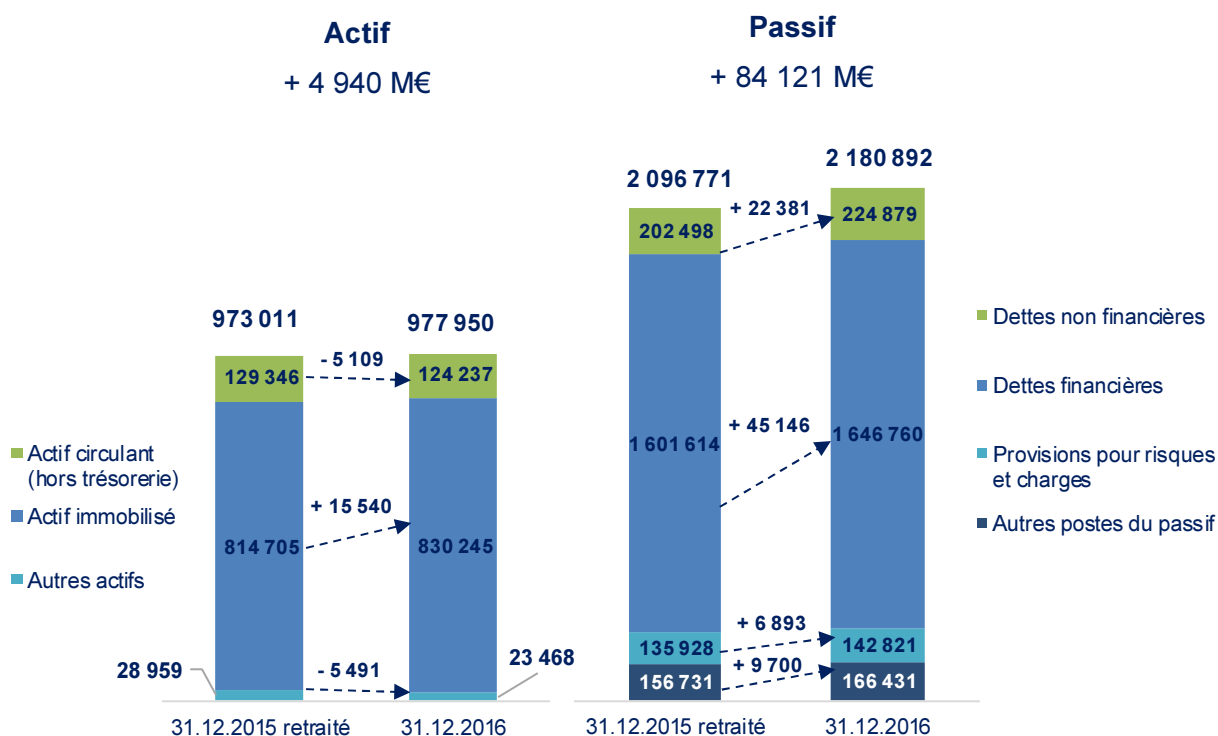
Par ailleurs, afin de soutenir le développement de l'activité transports de la société Alstom, l'État a emprunté 43,8 millions d'actions Alstom, évaluées fin 2016 à 1,1 Md€.

« Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »
(Article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789)

Enfin, l'État a cédé en 2016 sa participation à hauteur de 60% du capital des sociétés Aéroports de Lyon et Aéroports de la Côte d'Azur. Ce transfert au secteur privé, pour un montant de 1,8 Md€, est assorti pour les repreneurs d'obligations relatives à la préservation des intérêts de l'État, ainsi qu'au développement économique des territoires concernés.

Synthèse des principales évolutions de l'exercice

Évolution du bilan de l'État



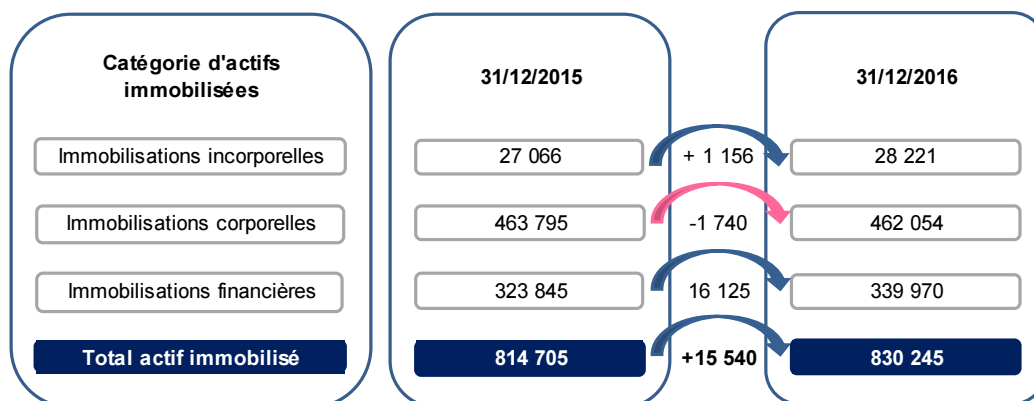
La hausse de l'**actif de l'État** s'explique par la progression de l'**actif immobilisé** (+ 15 540 M€), principalement liée à l'augmentation de la quote-part de la France dans le Fonds monétaire international (+ 9 027 M€) (cf. partie immobilisations financières infra).

Cette hausse est cependant compensée, d'une part, par la diminution de l'**actif circulant hors trésorerie** (- 5 109 M€), affecté essentiellement par l'évolution des **créances** (- 3 154 M€) et, d'autre part, par la diminution des **autres actifs** (- 5 491 M€) liée au repli du niveau de trésorerie (- 5 384 M€) consécutif à l'utilisation des fonds alloués aux investissements d'avenir (- 3 007 M€).

Le **passif de l'État** est majoritairement constitué des dettes financières, qui s'établissent à 1 646 760 M€ en hausse contenue de 2,74 % par rapport à 2015. Celles-ci sont composées à 90% de titres négociables à moyen et long terme (OAT et BTAN).

Hors dettes financières, le passif augmente de 38 975 M€. Cette augmentation concerne en majeure partie les **dettes non financières** (+ 22 381 M€), au sein desquelles on constate une hausse des produits constatés d'avance correspondant à un supplément de primes constatées lors des émissions d'OAT et de BTAN en 2016 (+ 13 590 M€) ainsi qu'un accroissement des charges à payer résultant de la mise en œuvre des politiques de soutien en faveur des entreprises formalisé notamment par le dispositif du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) (+ 5 578 M€). La hausse des **autres postes du passif**, résulte quant à elle de l'augmentation des Bons du Trésor émis au profit des organismes internationaux (+ 10 203 M€) à la suite de l'augmentation de la quote-part de la France au FMI.

Principales évolutions de l'actif immobilisé



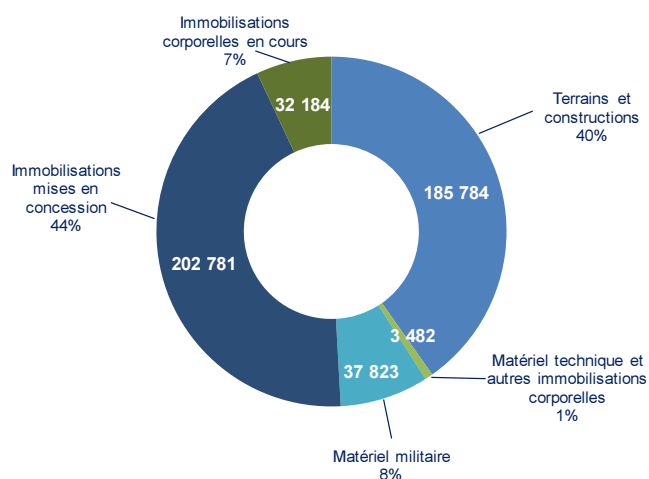
- *Les immobilisations incorporelles*

Si les **immobilisations incorporelles** nettes ont augmenté (+ 1 156 M€) par rapport à 2015, leur proportion au sein de l'actif immobilisé de 3% reste stable par rapport à 2015. Ces actifs sont composés pour majeure partie de coûts de développement militaires liés à divers équipements tels que le missile M51, l'aéronef RAFALE, les frégates multi-missions et les hélicoptères TIGRE et NH90.

Hors coûts de développement militaires, les immobilisations incorporelles comprennent la valeur du spectre hertzien pour 9 740 M€ correspondant à l'actualisation des redevances futures perçues par l'ARCEP au titre de l'attribution des fréquences à des opérateurs en télécommunication. A ce titre, la valeur du spectre hertzien a évolué à la hausse au cours de l'année 2016 (+ 1 544 M€) à la suite de l'allongement de la période d'actualisation passant de 15 à 20 ans et de la baisse du taux d'actualisation.

- *Les immobilisations corporelles*

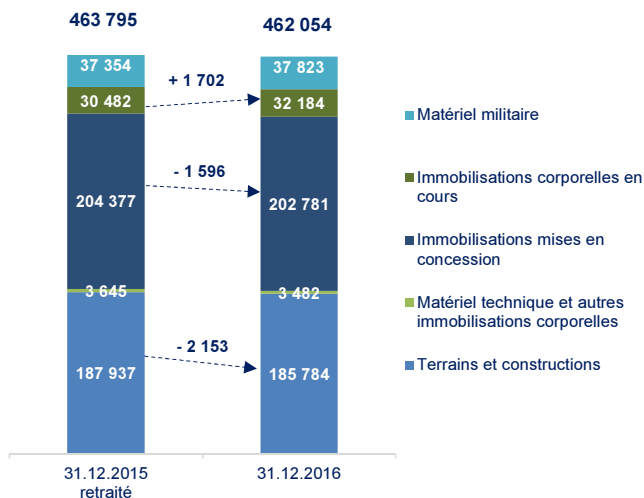
Les **immobilisations corporelles** nettes représentent 47% de l'actif du bilan de l'État et s'établissent à 462 054 M€ à la clôture de l'exercice 2016.



Le patrimoine de l'État comprend des terrains et constructions pour 185 784 M€, qui sont composés d'infrastructures routières (67%), du parc immobilier de l'État non spécifique (27%) et de bâtiments spécifiques à l'activité de l'État (4%), principalement des établissements pénitentiaires.

Les **biens mis en concession** représentent également une part significative du patrimoine de l'État à hauteur de 202 781 M€. Ils comprennent en particulier des autoroutes, des ouvrages hydrauliques, des tunnels et ouvrages d'art, ainsi que des installations ferroviaires et aéroportuaires.

La valeur nette des immobilisations corporelles diminue par rapport à 2015 (- 1 740 M€) :



Les principales variations concernent :

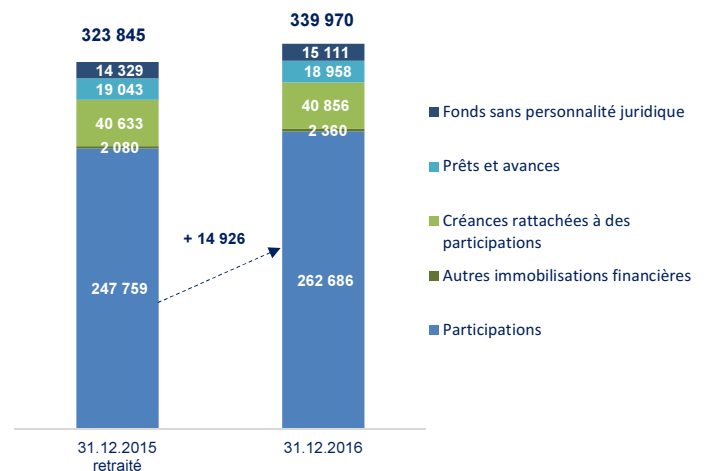
- les immobilisations corporelles en cours (+ 1 702 M€), à la suite de dépenses engagées dans le cadre de travaux sur terrains et constructions portant sur des immeubles contrôlés par l'État et, dans une moindre mesure, de l'augmentation des encours se rapportant aux projets financés par voie de contrats de partenariats public-privé en cours de réalisation ;
- les immobilisations mises en concession (- 1 596 M€) dont la diminution s'explique principalement par les réévaluations des actifs intervenues au cours de l'année (baisse de l'indice de réévaluation), notamment au titre des concessions autoroutières (- 2 813 M€) ;
- les terrains et constructions (- 2 153 M€), à la suite de la réévaluation des infrastructures routières (- 1 108 M€) résultant de la baisse de la valeur de l'indice servant à évaluer ces actifs.

- **Les immobilisations financières**

Les **immobilisations financières** comprennent principalement les participations de l'État détenues dans 1 817 entités dont 963 entités non contrôlées (notamment des entreprises, des entités internationales comme le Fonds monétaire

international ou des entités nationales comme la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et les établissements publics de santé). Elles comprennent également des créances rattachées à ces participations et des prêts et avances, notamment à des États étrangers.

Les immobilisations financières s'élèvent en valeur nette à 339 970 M€ à fin 2016 (contre 323 845 M€ en 2015, soit une hausse de 16 125 M€) et représentent 35% de l'actif de l'État.



L'évolution des immobilisations financières nettes au cours de l'année 2016 résulte principalement de l'augmentation de la valeur nette des participations de l'État au sein d'entités contrôlées et non contrôlées (+ 14 926 M€). Cette dernière s'explique par les variations suivantes :

- L'augmentation de la quote-part française au FMI (+ 9 027 M€), dans le cadre de la réforme des quotes-parts de ses 189 pays membres. Cette quote-part constitue une participation d'un montant de 19 386 M€ dans les comptes de l'État au 31 décembre 2016 ;
- La hausse des valeurs d'équivalences des participations contrôlées (+ 7 511 M€), au premier rang desquelles, celle relative à l'Agence Française de développement (AFD) à la suite de sa recapitalisation à hauteur de 2 408 M€ afin de répondre aux règles prudentielles de Bâle III et conformément à la décision du Président de la République d'assigner de nouveaux objectifs de

croissance à l'AFD, principalement en activité de prêts. Par ailleurs, de nombreuses agences de l'eau ont vu leur écart d'équivalence augmenter (+ 2 296 M€) à la suite d'un changement de méthode concernant la comptabilisation des dispositifs d'intervention (le critère de rattachement d'un passif ou d'une charge n'est plus lié à la formalisation d'un acte administratif mais à la constatation du service fait) ;

- L'emprunt d'actions de la société Alstom (+ 1 012 M€), ayant permis à l'État de disposer de 20% des droits de vote au sein de cette dernière ;

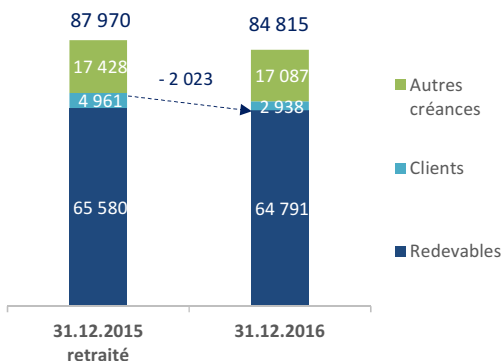
Cette forte hausse est néanmoins partiellement compensée par la hausse des dépréciations des participations non contrôlées (+ 3 397 M€) qui résulte de la perte de valeur boursière des titres de certaines entités au cours de l'année 2016, ayant conduit l'État à comptabiliser une dépréciation complémentaire de 2 389 M€.

Par ailleurs, la valeur nette des **créances rattachées à des participations** reste stable par rapport à la clôture à fin décembre 2015, malgré une variation importante de la créance sur l'AFD (- 2 408 M€) suite à sa recapitalisation ayant donné lieu à un remboursement de prêts accordés par l'AFD (voir supra).

Principales évolutions de l'actif circulant et des autres actifs

Actif circulant et autres actifs	31/12/2015		31/12/2016
Stocks	29 594		30 088
Créances	87 970	- 3 154	84 815
Charges constatées d'avance	11 782	- 2 448	9 334
Sous-total actif circulant	129 346	- 5 109	124 237
Trésorerie	28 632	- 5 384	23 248
Compte de régularisation	327		220
Sous-total autres actifs	28 959	- 5 491	23 468
Total actif circulant et autres actifs	158 306	- 10 601	147 705

- **Les créances**

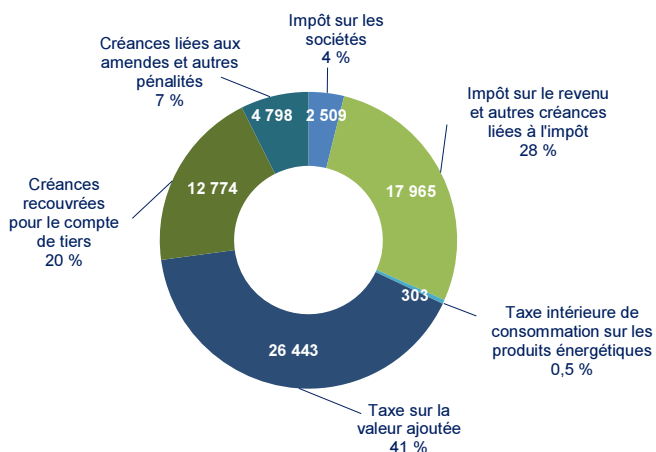


Les créances sont constituées de créances sur les redevables (76%), d'autres créances (20%) et de créances clients (3%).

Les créances sur redevables

Les **créances sur redevables** sont majoritairement composées de créances sur la TVA (41%) et sur l'IR et autres impôts recouverts pour le compte de l'État (28%).

Les créances font l'objet de dépréciations reposant sur une classification des créances en fonction de leur niveau de risques ou de leur catégorie. Le taux de dépréciation moyen en 2016 progresse et passe de 30,2% à 33,6% en 2016 en raison notamment de la redéfinition de la méthodologie d'évaluation de la dépréciation des créances fiscales.



La variation des créances nettes sur les redevables (- 789 M€) provient **des créances recouvrées pour le compte de tiers** (- 672 M€).

Les créances recouvrées pour le compte de tiers sont majoritairement constituées de produits à recevoir au titre de diverses taxes et impositions recouvrées par l'État puis reversées à d'autres organismes (principalement les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale). Des charges à payer de montant équivalent sont enregistrées en dettes non financières.

Les créances recouvrées pour le compte de l'État sont principalement constituées de créances de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres créances liées à l'impôt.

Les créances recouvrées pour le compte de l'État sont stables par rapport à 2015, malgré une variation substantielle des dépréciations des créances d'impôt sur le revenu et des créances liées aux autres impôts d'État pour 2 931 M€, en raison notamment de la révision du calcul des taux de dépréciation des restes à recouvrer des années antérieures. En conséquence, la valeur nette de ces créances diminue de 957 M€ entre les deux exercices et s'élève à 17 965 M€ à fin 2016.

Les créances clients

Les **créances clients nettes** ont diminué de 2 023 M€ au cours de l'année 2016. Cette évolution est liée, d'une part, à la baisse du produit à recevoir à hauteur de 1 345 M€ correspondant à la part fixe des redevances dues par les opérateurs au titre de l'utilisation des fréquences de la bande 700 MHz, et d'autre part, à la diminution des créances de fonds de concours ordinaires et spéciaux concernant essentiellement des titres relatifs à l'AFITF (- 619 M€).

Les autres créances

Les **autres créances nettes** (17 087 M€) concernent pour l'essentiel des créances sur les organismes intermédiaires gérant les fonds relatifs aux investissements d'avenir pour 5 891 M€, en diminution de 558 M€ par rapport à 2015.

- **Les stocks**

Les **stocks** de l'État correspondent pour la quasi-totalité à des stocks militaires. L'accroissement de ces actifs (+ 493 M€) résulte de la diminution des dépréciations comptabilisées à la clôture sur les stocks de la Structure intégrée du maintien en

condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la Défense (SIMMAD) (- 341 M€).

- **La trésorerie**

Le repli du niveau de **trésorerie** à la clôture 2016 est principalement dû à la diminution des valeurs mobilières de placements qui s'établissent à 4 137 M€ à fin 2016, contre 8 596 M€ au 31 décembre 2015. Cette diminution s'explique par la souscription de billets de trésorerie ACOSS, dont l'encours baisse de 4 500 M€ de fin 2015 à fin 2016. Par ailleurs, cette évolution s'accompagne de la baisse des placements sur le marché interbancaire de - 700 M€ due aux taux particulièrement bas sur ce marché (le taux d'intérêt interbancaire quotidien pour la zone euro - EONIA – se situe aux alentours de - 0,35%, taux inférieur à celui qu'offre la Banque de France).

- **Les charges constatées d'avance**

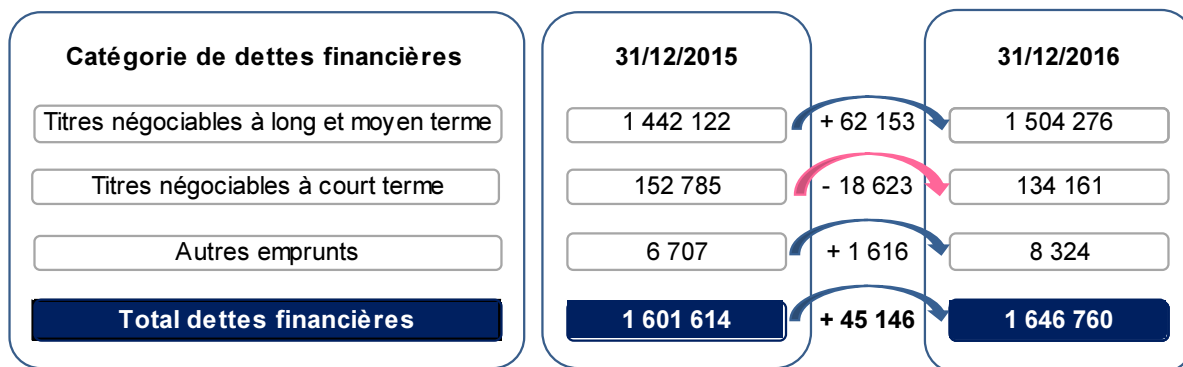
Les **charges constatées d'avance** s'élèvent à 9 334 M€ à la clôture de l'exercice 2016, en recul de 2 448 M€. Elles sont essentiellement composées de décotes à l'émission sur les OAT et les BTAN à hauteur de 9 299 M€, en diminution par rapport à fin décembre 2015 (- 1 001 M€).

Par ailleurs, la diminution des charges constatées d'avance résulte pour partie de la comptabilisation en 2015, sans équivalent en 2016 de charges constatées d'avance au titre de la contribution de la France au budget de l'Union européenne à hauteur de 1 454 M€.

Les comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif (220 M€) comprennent en particulier des comptes d'ajustement sur les emprunts en monnaies étrangères et instruments financiers à terme.

Principales évolutions des dettes financières



Les **dettes financières** constituent la principale composante du passif de l'État (1 646 760 M€, soit 76% du passif).

La progression des dettes financières en 2016 (+ 45 146 M€) est nettement inférieure à celle de 2015 (+ 50 534 M€). La part de la dette négociable à court terme dans l'encours total des dettes financières atteint 8% (contre plus de 10% en 2015). Sa diminution de 18 623 M€ par rapport à 2015 s'explique par l'encaissement en 2016 des primes à l'émission sur les titres à long et moyen terme pour

21 247 M€ utilisés au remboursement de l'encours à court terme.

La dette négociable à long et moyen terme a, quant à elle, augmenté de 62 153 M€, en conformité avec l'objectif de couvrir le besoin de financement de l'année par un endettement à moyen-long terme.

Comme en 2015, les titres de dette de l'État ont continué de bénéficier en 2016 d'une bonne demande de la part des investisseurs, en raison notamment de leur liquidité sur les marchés et de la confiance attachée à la signature de l'État français.

Dans ce contexte de confiance préservée et de demande soutenue, les conditions de financement sont restées très avantageuses pour la France en 2016 : le taux moyen pondéré pour les émissions à long et moyen terme à taux fixe a encore diminué, à 0,37% en moyenne sur l'année contre 0,63% en moyenne en 2015.

Les titres négociables à long et moyen terme

Les **titres négociables à long et moyen terme** sont constitués d'obligations assimilables du Trésor (OAT) et de bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), emprunts dont la maturité est comprise entre 2 et 50 ans. La fin programmée des BTAN (il n'y a plus de création de lignes depuis 2013 et les nouvelles lignes à moyen terme prennent la forme d'OAT) se traduit mécaniquement par une forte diminution de leur encours et, de leur poids dans les dettes financières.

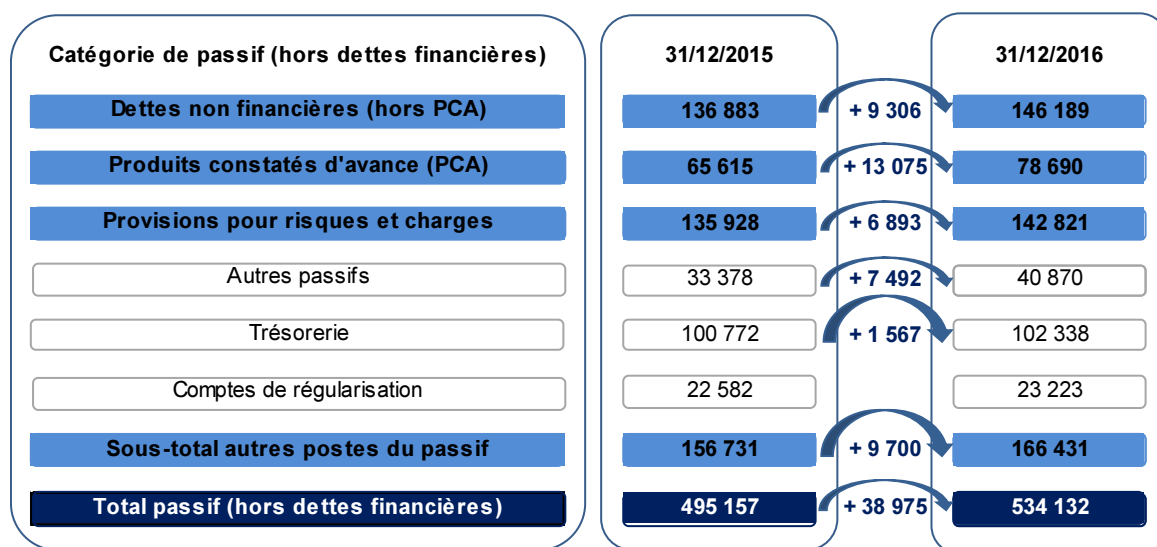
Les titres négociables à court terme

Les **titres négociables à court terme** se composent de bons du Trésor à taux fixe (BTF). En 2016, 324 719 M€ de titres ont été émis, sous forme d'adjudications, et 343 467 M€ de titres ont été amortis ou rachetés. S'agissant des conditions de financement, les taux des BTF évoluent eux aussi à un niveau historiquement bas : le taux d'intérêt moyen pondéré des émissions, déjà négatif en 2015 (- 0,19%), atteint - 0,53% en 2016.

Les autres emprunts

Les **autres emprunts** augmentent (+ 1 616 M€) par rapport à 2015. Cette variation s'explique par l'inscription d'une dette de 1 147 M€ en 2016 en raison de la signature d'un contrat de prêt d'actions Alstom par la société Bouygues à l'État.

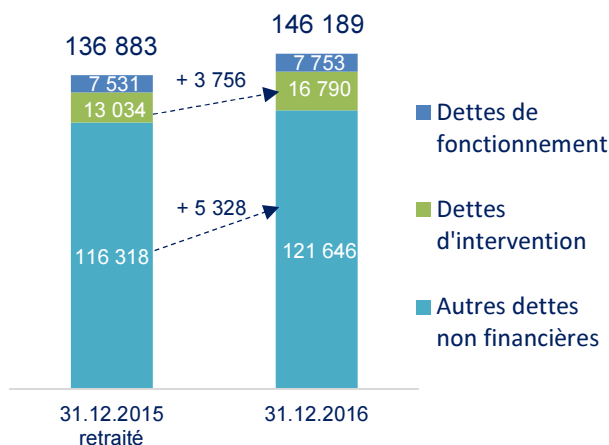
Principales évolutions des passifs (hors dettes financières)



Le total des **passifs (hors dettes financières)** a augmenté au cours l'année 2016 (+ 38 975 M€). Les principales évolutions portent sur les produits constatés d'avance (+ 13 075 M€) et les dettes non

financières (+ 9 306 M€), et dans une moindre mesure sur les autres passifs (+ 7 492 M€) et les provisions pour risques et charges (+ 6 893 M€).

- *Les dettes non financières (hors produits constatés d'avance)*



Les **dettes non financières (hors produits constatés d'avance)** sont constituées :

- des dettes de fonctionnement : 7 753 M€, dont 4 439 M€ de charges à payer (Cf. infra) ;
- des dettes d'intervention : 16 790 M€, dont 8 724 M€ de charges à payer (Cf. infra) ;
- des autres dettes non financières : 121 646 M€, dont 47 453 M€ de charges à payer (Cf. infra).

Les dettes de fonctionnement

La légère hausse des **dettes de fonctionnement** s'explique par le versement des cotisations sociales de l'État employeur du mois de décembre 2016 pour 1 405 M€ en janvier 2017 alors qu'à la clôture précédente le versement avait été effectué fin décembre 2015.

Les dettes d'intervention

Les **dettes relatives aux transferts aux entreprises** sont principalement constituées de la dette de l'État vis-à-vis de la société EDF (5 578 M€) au titre du déficit de compensation des charges de service public de l'électricité accumulé par le mécanisme de la contribution au service public de l'électricité (CSPE). Cette dette a été inscrite au passif de l'État en 2015 et fera l'objet de remboursements jusqu'en 2020 par l'intermédiaire du nouveau compte d'affectation spéciale « Transition énergétique ».

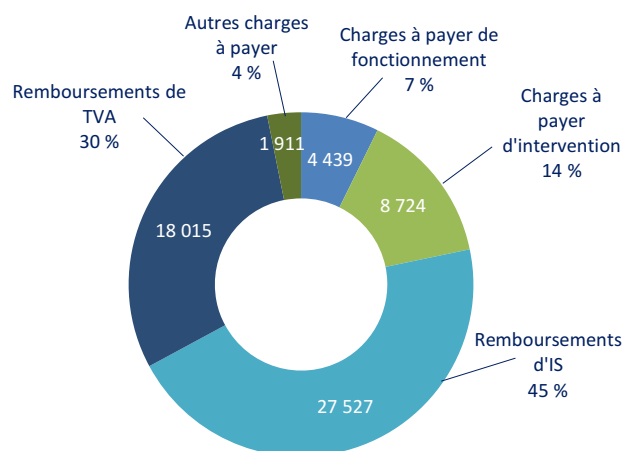
L'évolution des dettes d'intervention résulte de l'augmentation des charges à payer relatives aux transferts aux entreprises (voir infra).

Les autres dettes non financières

Les **autres dettes non financières** sont principalement composées de dettes relatives aux impôts et taxes, au premier rang desquelles se trouvent les acomptes d'impôt sur les sociétés (44 476 M€, en baisse de 1 134 M€ par rapport à 2015). Ces acomptes correspondent au montant des acomptes versés par les entreprises en 2016, calculés sur le montant de leur impôt au titre des résultats 2015. Par ailleurs, les dettes non financières comportent les dettes relatives aux recouvrements et produits à verser à divers bénéficiaires (13 256 M€) au titre notamment d'impôts directs locaux ou de droits à la consommation sur les tabacs.

L'évolution principale des dettes non financières concerne les charges à payer relatives aux produits régaliens (voir infra).

Les charges à payer



Les **charges à payer** représentent 41% de l'ensemble des dettes non financières hors produits constatés d'avance (60 616 M€). Elles concernent pour l'essentiel des charges à payer relatives à l'IS (45%) et à la TVA (30%).

Les charges à payer relatives à des remboursements d'IS (27 527 M€) sont principalement composées des dispositifs suivants : le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), le crédit d'impôt recherche (CIR), le report en arrière des déficits et le prêt à taux zéro. L'évolution à la hausse de ces charges à payer découle en majeure partie de

remboursements d'impôt imputables au CICE (+ 5 578 M€ par rapport à la clôture de l'exercice 2015).

Les charges à payer relatives à la TVA (18 015 M€) sont composées des crédits de TVA du mois de décembre, calculés en recensant d'une part les demandes de remboursement des contribuables au 31 décembre 2016 et d'autre part les déclarations de TVA déposées au titre de décembre 2016 et faisant apparaître un crédit de TVA.

S'agissant d'obligations fiscales relatives à des produits régaliens, il est à noter que ces charges à payer ne constituent pas des restes à payer dans la comptabilité budgétaire de l'État, les autorisations d'engagement devant être égales aux crédits de paiement. Elles recouvrent néanmoins des dépenses dont le service fait est rattaché à l'exercice 2016, et dont la mise en paiement n'interviendra que postérieurement au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, les charges à payer d'intervention (8 724 M€) ont augmenté de 3 366 M€ par rapport à 2015, suite à la hausse des charges à payer relatives aux transferts aux ménages (+ 1 119 M€) et aux transferts aux entreprises (+ 2 154 M€).

- *Les produits constatés d'avance*

Les **produits constatés d'avance** sont composés, pour l'essentiel, de primes à l'émission sur OAT et BTAN (65 594 M€). La hausse de ces dernières (+ 13 590 M€), est due à un supplément de primes constatées lors des émissions 2016, à hauteur de 21 247 M€ (dont 18 408 M€ pour les OAT à taux fixe), en partie atténuée par un étalement des primes de 7 658 M€ (en hausse de 1 485 M€ par rapport à l'exercice 2015, en raison de la croissance du stock de primes depuis quelques années).

- *Les provisions pour risques et charges*

Les **provisions pour risques et charges** ont augmenté de 6 893 M€ au cours de l'année 2016. Elles sont principalement composées :

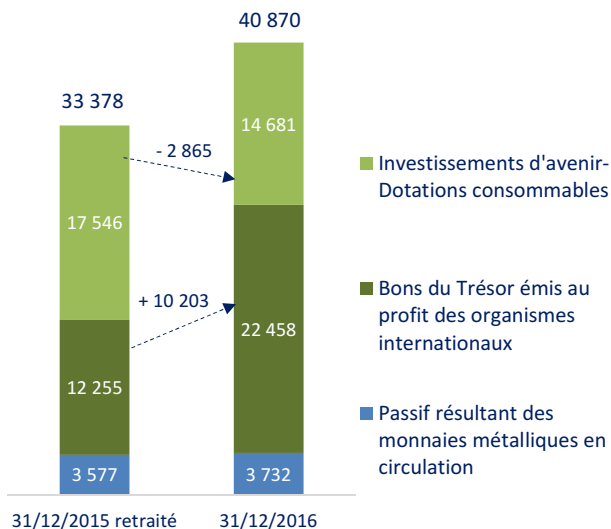
- des **provisions pour transferts** pour 86 665 M€, en hausse de 1 647 M€ par rapport à 2015. Ces provisions pour transfert concernent les dispositifs d'intervention

gérés directement par l'État ou par l'intermédiaire d'organismes chargés de verser des fonds aux destinataires finaux. L'augmentation des provisions pour transferts provient principalement de l'évolution à la hausse de la provision au titre du Fonds de Soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque (+ 1 988 M€), diminuant d'autant l'EHB comptabilisé en 2015. Dans une moindre mesure, cette évolution des provisions pour transferts est alimentée par la hausse de la provision au titre fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (dont l'augmentation pour un montant de + 1 080 M€ reflète l'accroissement de la participation de la France suite à la programmation pour 2017-2019) ;

- des **provisions pour litiges liés à l'impôt** pour 24 059 M€, en hausse de 2 990 M€ sur l'année 2016. Aucune information n'est donnée ici sur l'objet des litiges en cours afin de ne pas porter à la connaissance de tiers l'appréciation que l'État porte sur les perspectives des affaires en cours ;
- des **provisions pour remises en état** à hauteur de 18 005 M€, en hausse de 1 474 M€ par rapport à 2015, conséquence de la mise à jour de la provision pour démantèlement du CEA (+ 1 618 M€) ;
- des **provisions pour charges de personnel** pour 9 225 M€, en hausse de 277 M€ par rapport à 2015. Parmi ces provisions figurent des provisions au titre des Allocations temporaires d'invalidité (ATI), des Plans d'accompagnement et de restructurations (PAR) ainsi que des aides à la reconversion en faveur de personnel civil et militaire du ministère chargé de la défense.

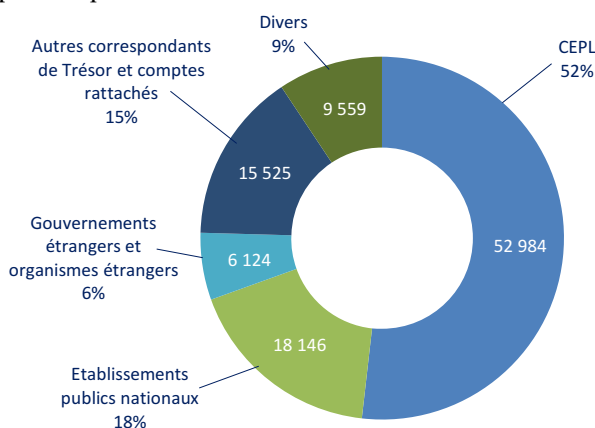
- *Les autres postes du passif*

L'évolution des **autres postes du passif** (+ 9 700 M€) s'explique en premier lieu par l'augmentation des autres passifs, qui se composent comme suit :



Cette augmentation est due en majeure partie à la hausse de 10 203 M€ des **Bons du Trésor émis au profit des organismes internationaux** reflétant la hausse de 9 027 M€ de la valeur de la quote-part en euros de la France au FMI et la souscription par le FMI de bons du Trésor à hauteur de 1 515 M€.

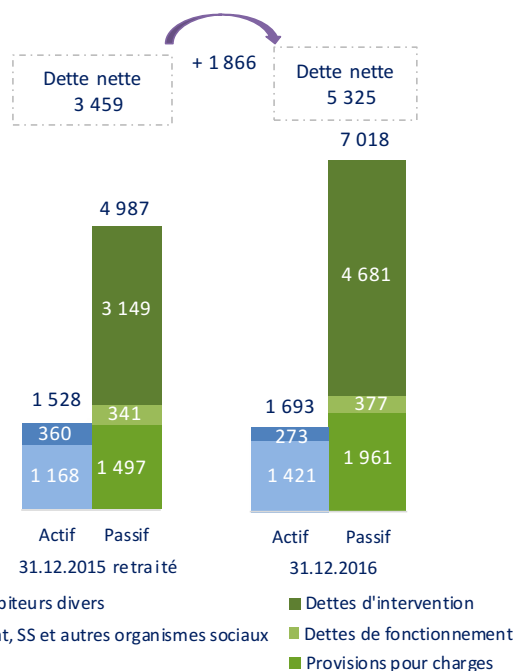
L'augmentation des autres postes de passif s'explique également par la hausse du niveau de trésorerie passive (+ 1 567 M€), correspondant aux dépôts des correspondants du Trésor et assimilés et qui se répartit ainsi :



Les principales hausses des dépôts concernent les Collectivités et Établissements publics locaux (CEPL) pour 4 102 M€ et l'Union Européenne pour 1 189 M€, du fait des profils de décaissements de l'ASP

spécifiques cette année (suite à la modification du calendrier de paiement des aides aux agriculteurs, entraînant moins de décaissements). Par ailleurs, cette augmentation des dépôts est compensée par la baisse des dépôts des gouvernements et organismes étrangers (- 4 371 M€).

- *La dette nette de l'État à l'égard des organismes de Sécurité Sociale*



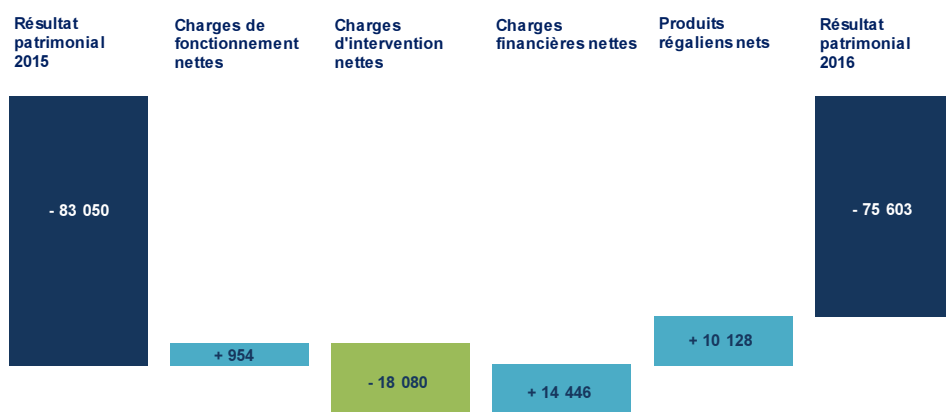
La **dette nette de l'État à l'égard des organismes de Sécurité Sociale** s'élève à 5 325 M€ à fin 2016, en hausse de +1 866 M€ par rapport à 2015. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des charges à payer d'intervention pour + 1 231 M€. Il convient toutefois de nuancer ce montant dans la mesure où il intègre une dette de 465 M€ concernant un paiement initié fin 2016 mais dont le règlement définitif n'est intervenu que le premier jour de l'exercice 2017. La variation restante résulte de la mise en place au 1er janvier 2016 de la prime d'activité relative au régime général dont les charges à payer s'élèvent à 694 M€.

La dette nette de l'État à l'égard des organismes de Sécurité Sociale est principalement composée de dettes d'intervention, notamment de charges à payer. Ces dernières correspondent à des prestations, ou des exonérations de cotisations, telles que les allocations aux adultes handicapés (AAH), les aides au logement, le revenu de solidarité active, ou les contrats d'apprentissage. Le financement de ces

dispositifs fait l'objet de transferts entre l'État et divers organismes sociaux chargés de les liquider, comme l'ACOSS, la CNAVTS, la CNAF ou la CNAMTS pour le régime général. Les créances et les dettes constatées en fin d'année reflètent les excédents et les insuffisances de financement constatées par rapport aux prestations liquidées au cours de l'exercice, ou en instance de liquidation à la clôture de l'exercice.

Le recensement des actifs et passifs de l'État envers les organismes de sécurité sociale est mené auprès de 26 organismes sociaux relevant soit du régime général, soit de régimes spéciaux. Le régime général est le plus important et représente 82% des dettes et 61% des créances de l'État à l'égard de ces organismes.

Évolution du compte de résultat de l'État



Le **résultat patrimonial 2016** s'établit à - 75 603 M€, en hausse de 7 448 M€ par rapport à 2015.

Cette évolution s'explique notamment par la hausse des **charges d'intervention nettes** (+ 18 080 M€), générée en premier lieu par l'augmentation des charges relatives aux transferts aux ménages (+ 7 222 M€). Cette hausse provient principalement de la reprise par l'État de l'allocation de logement familial (ALF) (+ 4 786 M€) en lieu et place de la branche famille de la sécurité sociale et par la mise en œuvre de la prime d'activité suite à la fusion de la Prime pour l'emploi (PPE) et du Revenu de solidarité active (RSA) activité (+ 2 478 M€). L'évolution des charges d'intervention dépend en second lieu de la hausse des transferts aux entreprises (+ 2 602 M€), au titre notamment d'un accroissement des dépenses relatives au soutien aux énergies renouvelables (+ 1 176 M€), retracées au sein du CAS « Transition énergétique » et du programme « Service public de l'énergie »,

récemment introduits par la réforme de la fiscalité énergétique du 29 août 2015.

Cette variation est accompagnée d'une diminution des **charges financières nettes** au cours de l'exercice 2016 (- 14 446 M€), sous l'impact notamment de la réduction des dotations aux dépréciations des participations et créances rattachées (- 8 012 M€) compte tenu de la comptabilisation d'une dotation exceptionnelle de 11 412 M€ en 2015 du fait de la baisse des valeurs d'équivalence des entités SNCF Mobilités (2 429 M€) et SNCF Réseau (9 733 M€) dans les comptes de l'État.

Le résultat patrimonial bénéficie par ailleurs de la progression des **produits régaliens nets** (+ 10 128 M€), liée à la hausse des produits fiscaux bruts en enregistrement, timbre et autres contributions et taxes indirectes pour + 8 180 M€, la hausse des produits fiscaux bruts issus de la taxe sur la valeur ajoutée pour + 4 865 M€ ainsi que des produits fiscaux bruts issus de l'impôt sur le revenu pour + 3 056 M€.

Principales évolutions des charges de fonctionnement nettes

Charges de fonctionnement nettes	31/12/2015		31/12/2016
Charges de personnel	137 694	+ 2 053	139 747
Achats, variations de stocks et prestations externes	20 876		21 515
Autres charges de fonctionnement	11 940		10 954
Subventions pour charges de service public	27 776		28 428
Dotations nettes des reprises	17 191	- 3 615	13 576
Ventes de produits et prestations de services	-3 395		-3 377
Production stockée et immobilisée	-140		-121
Autres produits de fonctionnement	-22 786		-22 519
Charges de fonctionnement nettes	189 157		188 203

Les **charges de fonctionnement nettes** (charges de fonctionnement diminuées des produits de fonctionnement) de l'État s'élèvent à 188 203 M€ en 2016.

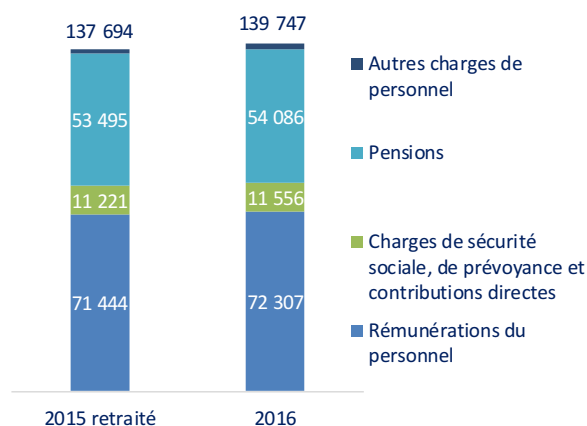
- *Charges de fonctionnement nettes, hors dotations nettes des reprises*

Ces charges de fonctionnement nettes sont constituées, hors dotations et reprises :

- de **charges de personnel** à hauteur de 139 747 M€, en hausse de 2 053 M€ par rapport à 2015 (+ 1,5%) ;
- d'**achats, de variations de stocks et prestations externes** à hauteur de 21 515 M€, en hausse de 639 M€ par rapport à 2015 ;
- d'**autres charges** de fonctionnement pour 10 954 M€. Elles concernent pour l'essentiel des admissions en non-valeur, décisions gracieuses et apurement des débits ainsi que des intérêts moratoires ;
- de **subventions pour charges de service public** pour 28 428 M€ (en hausse de 652 M€ par rapport à 2015), versées par l'État aux opérateurs accomplissant une mission de service public ;

- de **produits de fonctionnement** pour 26 017 M€, composés principalement de cotisations au titre des régimes de retraite pour 14 649 M€, stables sur l'année 2015, et de produits de fonctionnement divers à hauteur de 5 474 M€, en diminution de 542 M€ par rapport à 2015.

Les charges de personnel



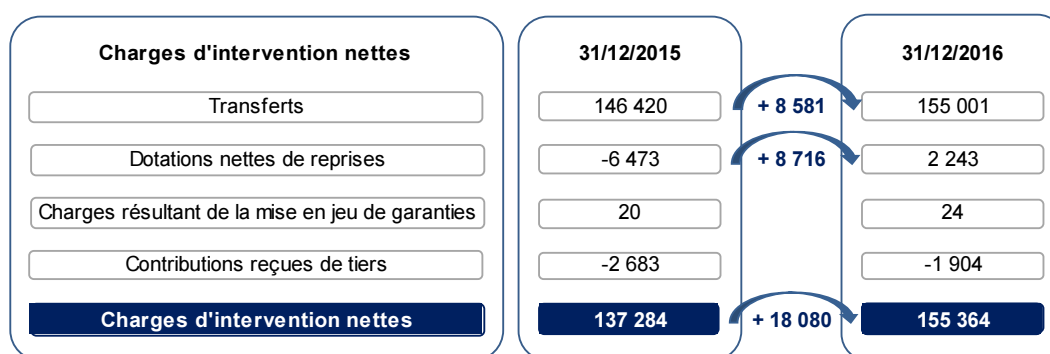
Les **charges de personnel** sont essentiellement composées des rémunérations du personnel (72 307 M€, soit 52% des charges de personnel) et des pensions (54 086 M€, soit 39% des charges de personnel). Elles conservent une faible progression par rapport à 2015 (+ 1,5%). Cette évolution, est due à l'augmentation du nombre de pensionnés et à la

création d'emplois dans des secteurs prioritaires comme l'enseignement scolaire public du premier et second degré, la justice et la sécurité.

- *Autres charges de fonctionnement*

Les dotations nettes de reprise diminuent par rapport à 2015 (- 3 615 M€). Elles reflètent la baisse des dotations nettes pour provisions pour charges (- 3 195 M€), notamment au titre de la provision pour le démantèlement et l'assainissement des installations nucléaires découlant de l'activité du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) (- 1 931 M€)

Principales évolutions des charges d'intervention nettes



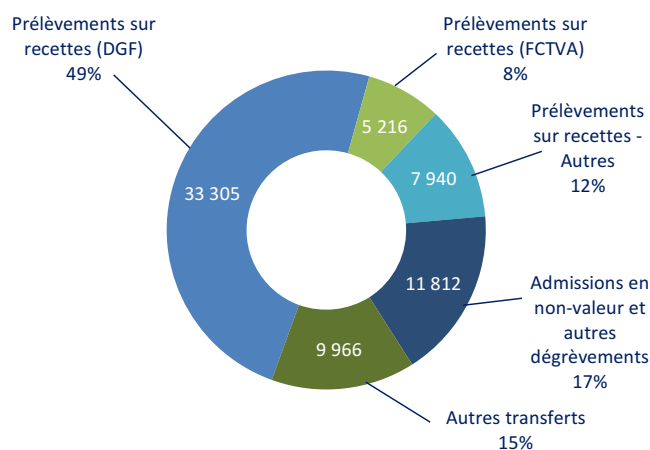
Les charges d'intervention nettes de l'État s'élèvent à 155 364 M€, et sont essentiellement composées des charges de transferts. Ces dernières sont en augmentation de 8 581 M€ par rapport à 2015. Par ailleurs, les dotations nettes de reprises augmentent de 8 716 M€.

- *Les charges de transfert*

Dans le cadre de son activité de redistribution, les charges de transfert de l'État s'élèvent à 155 001 M€ en 2016 et concernent quatre grandes catégories de bénéficiaires.

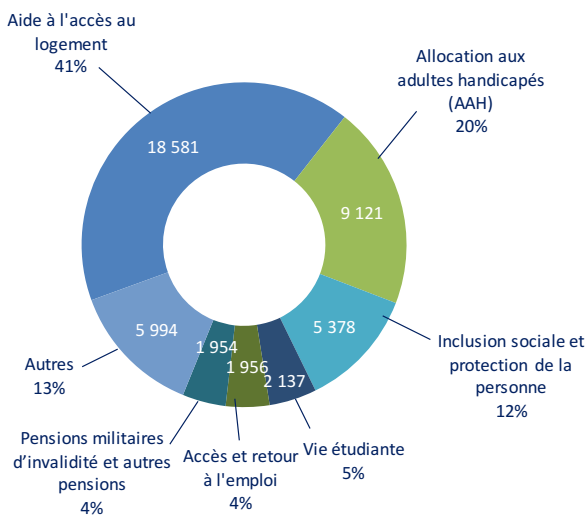
Les collectivités territoriales

Elles représentent 44% du montant total des transferts, principalement au travers des prélèvements sur recettes, plus particulièrement la Dotation globale de fonctionnement (DGF), le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et d'autres mécanismes de compensation. La part relative des transferts aux collectivités territoriales a diminué en 2016 (44% en 2016 contre 48% en 2015) reflet de la contribution des collectivités territoriales à la trajectoire de redressement des finances publiques.



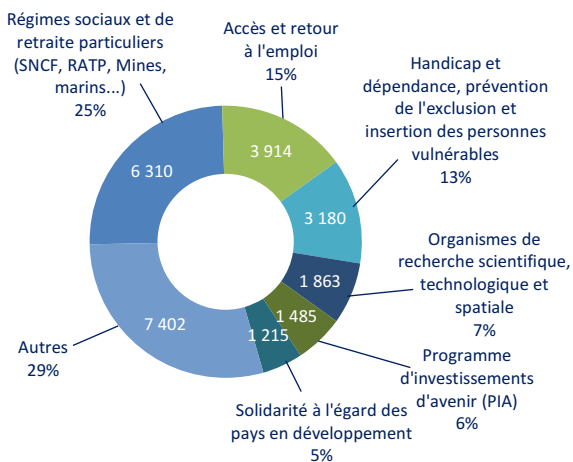
Les ménages

Les **aides accordées aux ménages** (29% des charges de transfert) comprennent, par exemple, les aides au logement (APL, ALS), l'Allocation pour adultes handicapés (AAH), les pensions d'invalidité et les dispositifs d'inclusion sociale et d'accès et retour à l'emploi (prime d'activité, aide pour le retour à l'emploi) ou encore les bourses étudiantes.



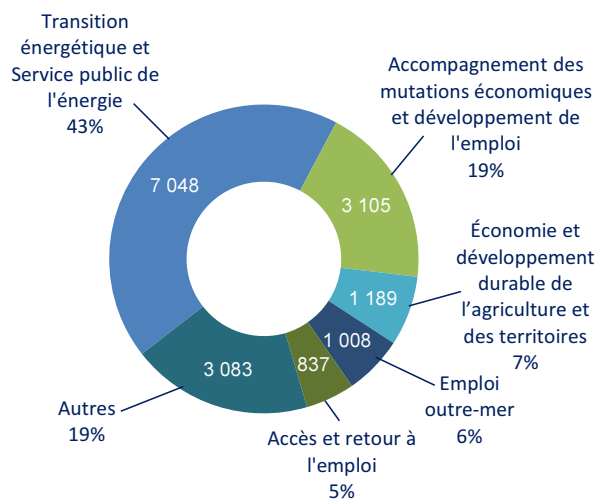
Les autres collectivités

Le financement des autres collectivités (16% des charges de transfert) englobe les contributions aux régimes particuliers de retraite (RATP, SNCF, Caisses des Mines et de la Marine...), aux organismes nationaux et européens (Agence nationale de la recherche (ANR), Agence spatiale européenne (ASE), etc.) ou internationaux (ONU), ainsi que les aides à l'accès et au retour à l'emploi (contrats aidés), les aides au développement des pays étrangers et les subventions attribuées au titre des Programmes d'investissements d'avenir (PIA).

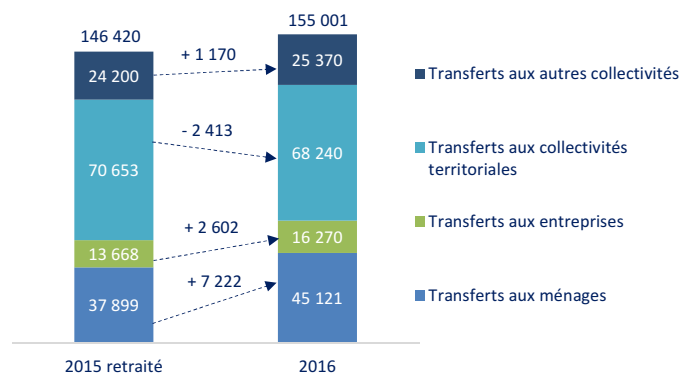


Les entreprises

Les **dispositifs d'aides aux entreprises** (10% des charges de transfert) comprennent à titre principal, des aides à la transition énergétique pour 4 544 M€, la création du Service public de l'énergie pour la compensation des charges relatives aux tarifs sociaux de l'électricité et du gaz naturel, à la péréquation tarifaire pour 2 504 M€, des aides relatives à l'accompagnement des mutations économiques et au développement de l'emploi pour 3 105 M€.



L'évolution des charges de transfert (+ 8 581 M€) résulte de :



- o la hausse des **transferts aux ménages** (+ 7 222 M€), s'expliquant principalement par la reprise du financement de l'aide à l'accès au logement par l'État en lieu et place de la branche famille de la Sécurité sociale ainsi que par la mise en œuvre de la prime d'activité suite à la fusion de la PPE et du RSA activité ;
- o la hausse des **transferts aux entreprises** (+ 2 602 M€), faisant principalement

référence à la hausse des dépenses relatives au soutien aux énergies renouvelables, retracées au sein du CAS « Transition énergétique » et du programme « Service public de l'énergie », récemment introduits par la réforme de la fiscalité énergétique du 29 août 2015 ;

- la baisse des **transferts aux collectivités territoriales** (- 2 413 M€) : en raison principalement de la baisse de la Dotation générale de fonctionnement (DGF), en phase avec la contribution à l'effort de rétablissement des comptes publics demandé aux collectivités territoriales dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité ;
- l'augmentation des transferts aux autres collectivités (+ 1 170 M€), du principalement à la prise en charge par l'État du financement des mandataires judiciaires à la

protection des majeurs et à l'intégration pour la première année du Fonds de solidarité pour le développement dans les comptes de l'État.

- **Les dotations nettes de reprises**

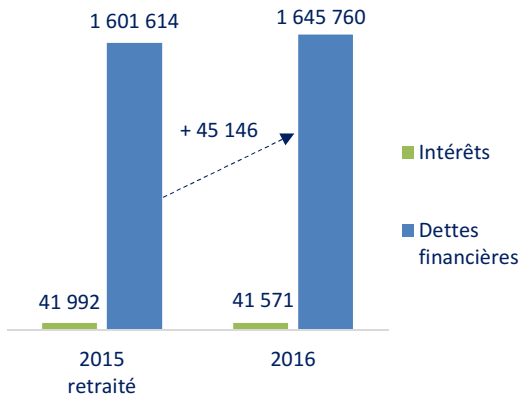
Les **dotations nettes de reprise** (+ 8 716 M€) reflètent les mouvements sur les provisions pour transfert. Ces dernières évoluent notamment suite à l'augmentation des dotations nettes de reprises au titre des provisions relatives aux ménages (+ 5 396 M€) et aux collectivités territoriales (+ 3 540 M€). Au regard des provisions pour transferts aux collectivités territoriales, les dotations les plus importantes concernent le Fonds de soutien relatif aux emprunts structurés (+ 1 988 M€) et le du FCTVA (+ 1 171 M€). Quant aux provisions pour transferts aux ménages, la dotation la plus importante concerne les majorations des rentes mutualistes des anciens combattants (+ 1 146 M€).

Principales évolutions des charges financières nettes

Charges financières nettes	31/12/2015		31/12/2016
Intérêts	41 992		41 571
Autres charges financières	3 455		2 707
Pertes de change liées aux opérations financières	367		146
Dotations nettes de reprise	5 109	- 10 293	- 5 183
Produits des immobilisations financières	- 9 041		- 8 783
Autres intérêts et autres produits financiers	- 3 325	- 3 021	- 6 346
Charges financières nettes	38 557	- 14 446	24 111

L'exercice 2016 est marqué par une diminution des charges financières nettes (- 14 446 M€, soit - 37,5%).

- *Le ratio intérêts sur dette*



Les **intérêts financiers** sont en léger recul par rapport à 2015 et sont constitués presque en totalité d'intérêts sur la dette négociable. Ils constituent une charge annuelle correspondant à 2,5% de la dette (contre 2,6% en 2015). Ce recul intervient dans un contexte de croissance de l'encours des dettes financières (+ 45 146 M€ en 2016) et de taux moyens historiquement bas (2,30% pour l'encours à moyen et long terme, et - 0,53% pour les émissions à court terme fin 2016).

- *Les autres charges financières*

Les **autres charges financières** diminuent de 748 M€ sur l'année 2016. Cette baisse s'explique par la constatation en 2015 d'opérations exceptionnelles : l'ajustement du résultat définitif 2014 du compte des procédures publiques de la COFACE pour 785 M€ et l'apurement de l'actif et du passif de l'EPFR pour 510 M€ à la suite de sa dissolution en 2015.

Les dotations nettes de reprises

L'évolution des **dotations nettes de reprise** (- 10 293 M€) résulte en premier lieu de la diminution des dotations aux dépréciations des participations contrôlées. En effet, en 2015, la dépréciation d'actifs dans les comptes de SNCF Mobilités et SNCF Réseau avait conduit l'État à augmenter (11 412 M€) l'écart d'équivalence de ces deux entités dans ses comptes, augmentant ainsi de manière exceptionnelle le montant de ses charges financières. L'absence d'une telle opération en 2016 est néanmoins compensée par la hausse des dotations nettes de reprises des dépréciations des participations non contrôlées, à la suite de la dépréciation des titres ENGIE (+ 2 389 M€).

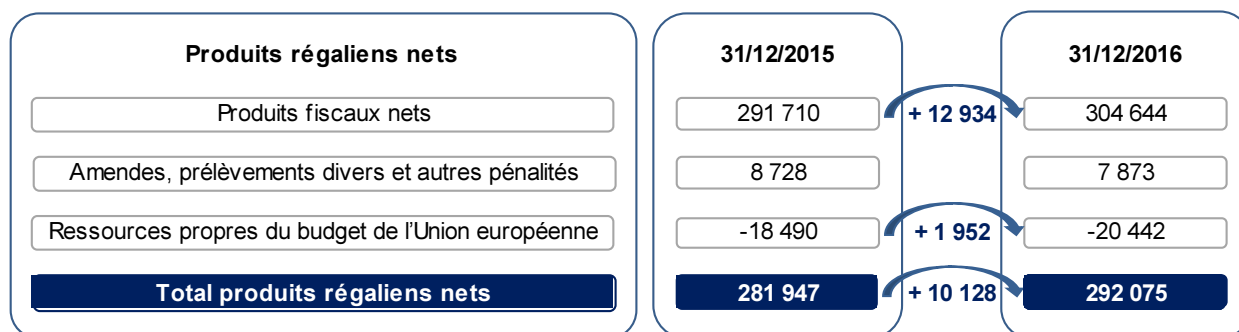
- *Les produits des immobilisations financières*

Les **produits des immobilisations financières** sont stables sur l'exercice 2016 (8 783 M€). Ils comprennent essentiellement des produits des participations (5 749 M€), parmi lesquels les versements d'EDF à hauteur de 1 724 M€, de la Banque de France pour 1 310 M€ et d'ENGIE à hauteur de 798 M€, et des produits de cessions d'éléments d'actifs (2 617 M€), dont notamment la cession de 60% du capital de la société des Aéroports de la Côte d'Azur pour 1 222 M€ et la cession de 60% du capital de la société des Aéroports de Lyon pour 535 M€.

- *Les autres intérêts et autres produits financiers*

Les **autres intérêts et autres produits financiers** s'élèvent à 6 346 M€, à la clôture 2016, en hausse de 3 021 M€, grâce notamment au versement du résultat de la COFACE (+ 3 036 M€) au titre des exercices 2015 et 2016.

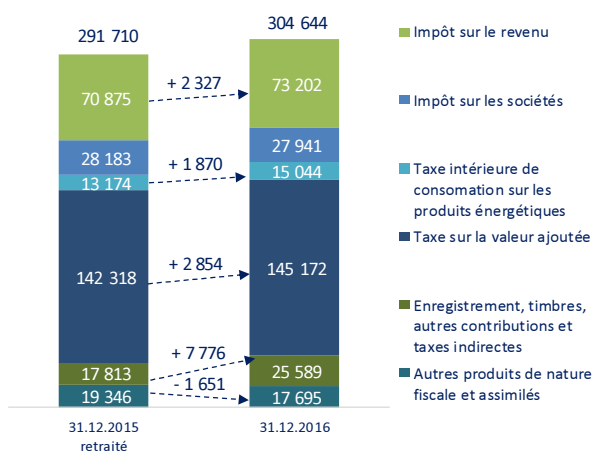
Principales évolutions des produits régaliens nets



Les produits régaliens nets s'établissent à 292 075 M€. Ils sont en hausse de 10 128 M€ par rapport à 2015.

- **Les produits fiscaux nets**

Les produits fiscaux nets s'élèvent à 304 644 M€ à la clôture de l'exercice, en progrès de 12 934 M€ par rapport à 2015. Toutes les catégories de produits fiscaux sont en progression, à l'exception de l'impôt sur les sociétés et des autres produits de nature fiscale et assimilés.



L'impôt sur les revenus (IR)

Le produit net d'IR augmente par rapport à 2015 (+ 2 327 M€, soit + 3,3%). Le produit brut de l'IR bénéfique, en premier lieu, du dynamisme des revenus constatés en 2015. Par ailleurs, le produit est affecté positivement par certaines mesures fiscales, au premier rang, desquelles se trouvent la hausse des plafonds des tranches du barème d'imposition selon le taux de l'inflation (+ 0,1%) et la

revalorisation dans la même proportion des seuils et limites associés au barème de l'impôt sur le revenu.

L'impôt sur les sociétés (IS)

Le produit net d'IS est stable par rapport à 2015. En effet, l'augmentation du produit brut de l'IS de 1 052 M€, suite à la hausse du bénéfice fiscal des entreprises en 2015, est compensée par la hausse de 855 M€ des obligations fiscales, découlant principalement de l'impact CICE pour + 571 M€.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

La hausse du produit net de TICPE (+ 1 870 M€) résulte de la montée en charge de la composante carbone dans la taxe intérieure de consommation, entrée en vigueur le 1er avril 2015, et à la hausse de son montant en 2016 (22€ par tonne de CO₂ en 2016 au lieu de 14,5€ en 2015). La mise en place de cette taxe carbone sur les carburants représente la seconde étape de la Contribution climat-énergie (CCE).

La TVA

Le produit net de TVA a augmenté par rapport à l'année 2015 (+ 2 854 M€), soutenu par l'abaissement du seuil de déclenchement de la TVA pour les ventes à distance (seuil de 100 000 euros à 35 000 euros), et par le moindre transfert de TVA aux organismes de sécurité sociale en 2016 suite à des transferts de dépenses de la sécurité sociale vers l'État.

Les produits d'enregistrement, de timbre et autres contributions et taxe indirectes

Les produits nets d'enregistrement, de timbre et autres contributions et taxe indirectes ont augmenté de 7 776 M€ par rapport à ceux constatés au cours de l'année 2015. Cette hausse des produits résulte de la constatation d'un supplément de produit de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, composante du nouveau compte spécial « Transition énergétique ». La réforme de la TICFE, elle-même rebaptisée « CSPE », a également conduit à élargir l'assiette de la TICFE aux consommations sous toutes les puissances souscrites et donc à une augmentation du produit de cette taxe. Le taux de taxation passe de 19,5 € à 22,5 € par mégawatheure

Les autres produits de natures fiscale et assimilés

La diminution des autres produits nets de nature fiscale et assimilés (- 1 651 M€) fait suite à la baisse du produit du précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéficiaires distribués pour - 671 M€ ainsi qu'à la hausse des obligations fiscales pour + 145 M€.

- ***Les amendes, prélèvements divers et autres pénalités***

Les produits relatifs aux amendes, prélèvements divers et autres pénalités ont diminué de 855 M€ par rapport à l'année 2015. Cette variation résulte d'un niveau exceptionnellement haut de ces produits en 2015 en raison d'amendes prononcées par l'autorité de la concurrence à l'encontre de diverses entreprises du secteur des produits d'entretien et d'hygiène.

- ***Les ressources propres du budget de l'Union européenne***

Le montant des ressources propres du budget de l'Union européenne reversée par l'État est en hausse de 1 952 M€. Cette variation s'explique par l'augmentation des ressources propres de l'Union européenne fondées sur le revenu national brut et le niveau de TVA.

Évolution des principaux engagements hors bilan de l'État

Principaux Engagements Hors Bilan (en Md€)	31/12/2015		31/12/2016
	Engagements de retraites et assimilés de l'Etat	2 036	+ 316
Livrets d'épargne réglementés	403		406
Engagements découlant de la mission de régulateur économique et social	475	+ 96	571
Dette garantie par l'Etat	185	+ 10	195
Engagements au titre de la quote-part française au capital callable au MES	126		126

Les engagements hors bilan de l'État sont présentés dans les annexes aux comptes, mais n'impactent ni le bilan, ni le résultat patrimonial de l'État. Ce sont des passifs éventuels qui correspondent soit à des obligations potentielles de l'État à l'égard d'un tiers, soit à des obligations certaines n'entraînant pas nécessairement une sortie de ressources.

- **Les engagements de retraite et assimilés de l'État**

Les engagements de retraite et assimilés de l'État sont composés, en majeure partie, des engagements à l'égard des fonctionnaires civils de l'État et des militaires (2 139 Md€).

Les engagements de retraite ont augmenté de 316 Md€ sur l'année 2016. Cette variation est essentiellement liée à l'évolution du taux d'actualisation retenu (- 0,49% en 2016 contre 0,18% en 2015).

À noter que l'année 2016 a été marquée par un changement de méthode de calcul ayant eu un impact sur le montant de l'engagement. Devenant le modèle de référence à compter de l'exercice 2016, en remplacement du modèle ARIANE, le modèle d'évaluation PABLO s'appuie sur des données individuelles issues des comptes individuels de retraite (CIR). En intégrant ce changement de méthode de calcul, les engagements de retraite ont ainsi augmenté de 629 Md€ par rapport au montant publié au titre de l'année 2015 (1 723 Md€).

- **Livrets d'épargne réglementés**

Les garanties de protection des épargnants apportées par l'État concernent l'ensemble des dépôts effectués par ces derniers sur des livrets réglementés (livret A, livret bleu, livret de développement durable, livret d'épargne populaire). La variation de ces garanties (+ 2,7 Md€) résulte principalement de la hausse des dépôts sur les livrets A, bleus et de développement durable (+ 3,7 Md€).

Les engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État

La hausse des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État (+ 96 Md€) résulte principalement des variations suivantes :

- la hausse des engagements au titre des régimes sociaux et de retraite pour + 75,5 Md€, liée principalement au changement du taux d'actualisation ainsi qu'au nouveau modèle d'actualisation de l'engagement retenus (cf. engagements de retraite et assimilés de l'État) ;
- la hausse des engagements au titre de l'aide à l'accès au logement pour + 11,6 Md€. Cette variation s'explique essentiellement par

l'évolution des taux d'actualisation de référence entre 2015 et 2016 générant un impact de 10,2 Md€ ;

- la hausse des engagements au titre du handicap et de la dépendance pour +5,4 Md€. Cette augmentation s'explique par la variation du taux d'actualisation (OATi€ 2024) retenu dans le calcul de l'engagement, dont l'incidence s'élève à 0,7 Md€ ainsi que par l'arrêt du basculement automatique de le l'Allocation pour adultes handicapés (AAH) dans l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), dont l'incidence s'élève à 2,3 Md€.

- *Dettes garanties par l'État*

L'augmentation de la **dettes garanties par l'État** (+ 10,2 Md€) résulte principalement de l'actualisation des encours de garanties accordés aux établissements suivants : DEXIA (+ 4,6 Md€), l'UNEDIC (+ 3,5 Md€) et la société de gestion du fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) (+ 2,9 Md€).

Articulation entre les résultats de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire

Qu'apporte la comptabilité patrimoniale à la gestion publique et au débat budgétaire ?

La **comptabilité budgétaire** vise à retracer les dépenses payées et les recettes encaissées au cours de l'année.

La **comptabilité générale** (appelée aussi comptabilité patrimoniale) est fondée sur le principe de la constatation des droits et des obligations et enregistre donc les opérations dès leur naissance, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement. Elle apporte ainsi une dimension complémentaire au débat budgétaire.

De plus, elle recense les éléments du patrimoine de l'État à l'actif du bilan (bâtiments publics, actifs immatériels, participations financières, créances à court terme, etc.) ainsi que ses obligations au passif

(dettes fournisseurs, dettes financières, provisions pour risques et charges, etc.).

La comptabilité générale est donc un outil précieux d'aide à la décision des gestionnaires puisqu'elle permet l'analyse du résultat net et du bilan en complément de l'analyse budgétaire (encaissements – décaissements). Elle offre une vision globale permettant d'analyser les marges de manœuvre de l'État ou d'éclairer les débats sur les finances publiques.

Elle contribue à renforcer la transparence à l'égard du Parlement, facilitant ainsi ses missions de contrôle et d'évaluation de l'action de l'État.

Quelle est la différence entre le solde budgétaire et le résultat patrimonial ?

Le solde d'exécution des lois de finances (différence entre les recettes et les dépenses budgétaires) et le résultat patrimonial (différence entre les produits et les charges) sont établis selon des référentiels et des principes différents qui induisent des écarts.

Ces écarts peuvent être de natures différentes :

- certaines opérations budgétaires sont retracées en comptabilité générale au bilan et n'ont pas d'impact sur le résultat patrimonial ;

- certaines opérations sont prises en compte dans les deux résultats mais selon des faits générateurs différents ;
- certaines opérations ont un impact sur le seul résultat patrimonial.

Pour l'exercice 2016, le solde d'exécution des lois de finances (hors FMI) s'établit à -69 056 M€, le résultat patrimonial à -75 603 M€, soit un écart de -6 547 M€.

	Solde d'exécution budgétaire (hors FMI) -69 056		Résultat patrimonial -75 603	Ecart -6 547
	↙		↓	↘
	Opérations budgétaires inscrites au bilan de l'État, sans impact sur le résultat patrimonial	Opérations prises en compte dans les deux résultats avec décalage de fait générateur	Opérations comptables sans impact sur le solde budgétaire	
Immobilisations incorporelles et corporelles	Acquisitions d'immobilisations 9 691		Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations -6 165 Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés -626 Autres 95	2 996
Immobilisations financières	Participations 4 478 Créances rattachées à des participations -2 333 Autres immobilisations financières 632		Dotations et reprises sur dépréciations -995 Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés -165 Autres 1 422	3 039
Stocks			Variation des stocks 158 Dotations et reprises sur dépréciations 309	467
Décalage produits/recettes		Restes à recouvrer sur produits de l'année et recettes sur produits des années antérieures 5 114 Recouvrement de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu (PFO) par acomptes 996	Annulations de prises en charge, admissions en non valeur et remises gracieuses -2 947 Dépréciations des créances -4 464 Produits à recevoir et produits constatés d'avance -769 Autres 85	-1 986
Décalage charges/dépenses	Subventions spécifiques en attente d'affectation 1 574	Déficit de compensation vis-à-vis d'EDF au titre de la CSPE (hors CAP) 194 Créances sur les organismes gérant les fonds relatifs aux investissements d'avenir -674 Autres 71	Affectation définitive en subventions -1 305 Charges à payer et charges constatées d'avance -9 482 Autres -40	-9 663
Provisions pour risques et charges			Dotations et reprises sur provisions -5 502	-5 502
Opérations comptables traitées en opérations de trésorerie	Coupons courus des OAT et des BTAN -1 154		Coupons courus - annulation de la charge financière 1 277 Etalement des primes et décotes 6 184 Pertes et gains sur rachat ou échange d'emprunts -812 Autres -896	4 599
Autres opérations	Autres -1 295		Autres 799	-496

L'écart entre le solde d'exécution budgétaire et le résultat patrimonial traduit :

1 – L'effort d'investissement pour renouveler les actifs de l'État

Les dépenses d'acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles dégradent le solde budgétaire mais n'ont pas d'impact immédiat sur le résultat patrimonial. Elles ont pour effet d'augmenter l'actif de l'État.

En revanche, ces actifs incorporels et corporels peuvent par la suite, en fonction de leur nature, faire l'objet d'amortissements voire de dépréciations, afin de constater une perte de valeur qui se traduit par une baisse du résultat.

Le solde net positif de cet agrégat au titre de l'exercice 2016 (+2 996 M€) est le résultat de dépenses d'investissements supérieures aux pertes de valeur inscrites au compte de résultat.

Le solde constaté au titre de l'exercice 2015 se situait à un niveau comparable (+2 198 M€). Cette tendance s'explique en partie par la spécificité de l'actif immobilisé de l'État qui conduit, pour certaines catégories d'immobilisations, à ne pas enregistrer d'amortissements.

2 – Un renforcement de la participation de l'État dans différentes entités stratégiques et la libération d'engagements souscrits au cours d'exercices précédents

Les opérations de dotations en fonds propres et les dépenses de participations financières ont pour effet de dégrader le solde budgétaire. En revanche, en comptabilité patrimoniale, elles n'ont pas d'impact sur le résultat et sont inscrites au bilan, en immobilisations financières.

En 2016, ces opérations ont notamment permis de contribuer au renforcement des participations de l'État qui a ainsi acquis l'intégralité du capital de la société FSI-Equation auprès de Bpifrance Participations (+246 M€) et procédé au versement des deux premières tranches de l'augmentation de capital de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (+249 M€).

Au cours de l'exercice, l'État a également réalisé un renforcement des fonds propres de l'Agence Française de Développement (AFD) par voie de dotation en capital (+2 408 M€). En contrepartie, l'AFD a remboursé des prêts dont les échéances étaient dues à compter du 1^{er} janvier 2017. Ces remboursements ont constitué des recettes budgétaires mais n'ont pas eu d'impact sur le résultat patrimonial (créances rattachées à des participations pour -2 408 M€).

Par ailleurs, certaines dépenses, sans impact sur le résultat patrimonial, ont permis de libérer l'État d'engagements au profit d'organismes

internationaux et d'augmentations de capital souscrits antérieurement à 2016.

Cela concerne principalement :

- le versement, pour un montant de 346 M€, de la deuxième tranche de la contribution de la France à la 17^{ème} reconstitution de ressources de l'Association Internationale de Développement ;
- le versement de la deuxième tranche de l'augmentation de capital de l'AFD (+280 M€) ;
- le paiement, à hauteur de 127 M€, de la troisième et dernière tranche de la contribution française au FAD-13, 13^{ème} reconstitution du Fonds Africain de Développement.

À l'inverse, d'autres opérations, strictement comptables, n'ont d'impact que sur le résultat patrimonial.

Il s'agit notamment des dépréciations qui peuvent être comptabilisées pour constater la diminution de la valeur de certains actifs ou le risque de non remboursement de créances, prêts et avances accordés par l'État.

Ainsi, en 2016, la variation des dépréciations relatives aux immobilisations financières a eu un impact de -995 M€ sur le résultat patrimonial sous l'effet des principales variations suivantes :

- +1 728 M€ : hausse de l'écart d'équivalence des entités contrôlées ;
- -3 397 M€ : augmentation des dépréciations des entités non contrôlées dont -2 735 M€ relatifs aux sociétés non contrôlées, en lien avec la dotation de 2 389 M€ pour ENGIE suite à la baisse du titre de 20% sur l'année 2016 ;
- +959 M€ : baisse des dépréciations relatives aux créances rattachées à des participations suite à la reprise, pour 893 M€, de la dépréciation pour coût de bonification relatif aux prêts du programme 853 « Prêts à l'Agence Française de Développement en vue de favoriser le développement économique et social dans les États étrangers » suite au remboursement anticipé des prêts du programme 853 intervenu sur l'exercice 2016.

Il s'agit également de la valeur comptable des éléments d'actif cédés (VCEAC), notion de comptabilité générale qui retrace la valeur nette des biens cédés au cours de l'exercice.

Ainsi, lorsque l'État cède des titres de participations, cela lui permet de bénéficier d'une ressource de trésorerie, traduite à la fois en recette budgétaire et en produit. Néanmoins, en complément, la lecture de la VCEAC en comptabilité générale permet de rendre compte de la diminution de l'actif de l'État et d'une moindre capacité à générer de futures ressources (notamment sous forme de dividendes ou de nouvelles cessions).

L'impact de ces opérations en 2016 est limité à -165 M€.

À noter également, en 2016, la constatation d'un produit financier pour 1 724 M€ suite au versement, par la société EDF, d'un dividende sous forme d'actions et non par un versement en numéraire. Par conséquent, cette opération n'a pas eu d'impact sur le solde budgétaire. Le produit constaté reflète un enrichissement du patrimoine de l'État qui n'a pas nécessité de recours à de la trésorerie.

3 – Les marges de manœuvre attendues de probables recettes futures

La comptabilité générale enregistre les produits dès lors que les droits de l'État sont nés alors que la comptabilité budgétaire enregistre les recettes l'année où elles sont encaissées.

On peut ainsi distinguer les cas suivants :

- **Produits recouverts après émission d'un titre ou d'un rôle (-2 297 M€)**

Pour ces produits, il peut exister un décalage lié :

- aux produits constatés sur l'exercice suite à l'émission d'un rôle ou d'un titre mais non encore recouverts ;
- aux recettes de l'exercice constatées pour des produits dont les droits (émission d'un rôle ou d'un titre) ont été acquis par l'État sur des exercices antérieurs.

L'appréhension de ce décalage permet de donner un éclairage sur les recettes budgétaires dont l'État pourrait bénéficier au cours des exercices à venir sur la base de droits déjà constatés (5 114 M€ en 2016).

Afin d'évaluer le montant de ces possibles recettes, il convient de compléter cette approche pour tenir compte des risques de non recouvrement.

C'est ainsi que sont enregistrées en comptabilité patrimoniale :

- des dépréciations pour les créances qui présentent un risque de non recouvrement (-4 464 M€) ;
- des admissions en non valeur et des annulations de prises en charge pour matérialiser la réalisation du risque pour les créances qui ne seront pas recouvertes et ne

pourront donc donner lieu à recette budgétaire (-2 947 M€).

Au total, l'impact de ces opérations au titre de l'exercice 2016 s'élève à -2 297 M€, sous l'effet des évolutions notables suivantes :

- différentiel positif, en matière d'impôt sur le revenu, entre les produits de l'année non recouverts et les recettes correspondant à des produits des années antérieures (+1 107 M€), compensé par la hausse des dépréciations des créances fiscales des particuliers (-2 891 M€) ;
- recettes de fonds de concours pour lesquelles le produit a été constaté antérieurement à l'exercice 2016 (-909 M€).
- **Produits recouverts par acomptes avant émission d'un titre ou d'un rôle (+996 M€)**

Le principal impôt concerné est l'impôt sur les sociétés. L'IS dû au titre d'un exercice n'est retracé que dans le seul résultat patrimonial de cet exercice alors qu'il donne lieu à des encaissements et donc des recettes budgétaires au cours de deux exercices (encaissement d'acomptes au cours de l'exercice précédent et encaissement du solde l'année de comptabilisation du produit).

Le traitement des prélèvements forfaitaires obligatoires appliqués aux produits de placement à revenu fixe, conduit à constater le même type de décalage. Ainsi, les encaissements reçus au titre des PFO constituent des recettes budgétaires enregistrées en tant qu'acomptes au passif du bilan

4 – Les dépenses futures à mettre en œuvre pour éteindre les dettes de l'État

La comptabilité générale enregistre les charges dès lors que les obligations de l'État sont nées (notion de « service fait ») alors que la comptabilité budgétaire enregistre les dépenses l'année où elles sont payées.

dans l'attente de la liquidation définitive de l'impôt sur le revenu.

L'impact positif de ces opérations sur le tableau de passage 2016 (+996 M€) concerne essentiellement l'impôt sur les sociétés (+1 051 M€) et traduit la diminution des acomptes d'IS reçus en 2016 par rapport à 2015.

- **Produits à recevoir et produits constatés d'avance hors étalement des primes sur OAT et BTAN (-769 M€)**

L'impact de ces opérations s'élève à -769 M€ en 2016.

On observe ainsi :

- la diminution des produits à recevoir relatifs aux redevances fixes dues au titre de l'utilisation des fréquences de la bande 700 MHz (-1 304 M€), compensée par l'augmentation des produits régaliens à recevoir (+477 M€) ;
- le rattachement à l'exercice des produits perçus ou à recevoir au titre de l'utilisation du spectre hertzien et qui font l'objet d'un étalement sur la durée de l'autorisation d'occupation du domaine public soit 20 ans (produits constatés d'avance pour +404 M€).

Il est par ailleurs précisé que l'impact de l'étalement des primes sur OAT et BTAN est présenté dans la rubrique « Opérations comptables traitées en opérations de trésorerie ».

Cela conduit à constater les impacts suivants :

- **Décalage entre la comptabilisation de factures et leur paiement**

Au titre d'un exercice, il peut exister un décalage lié :

- aux charges constatées suite à la comptabilisation de factures pour lesquelles le règlement n'est pas encore intervenu

(notamment en cas d'insuffisance de crédits disponibles). Elles permettent d'évaluer le montant des dettes qui n'ont pas grevé le solde budgétaire de l'année, faute de règlement, mais pour lesquelles des dépenses budgétaires seront payées au cours de l'exercice suivant ;

- o aux dépenses de l'exercice constatées au titre de charges comptabilisées au cours des exercices antérieurs.

L'impact net de ce décalage est peu significatif en 2016 (-6 M€). Il est présenté dans la rubrique « Autres » du tableau évaluée à 71 M€.

- ***Remboursement partiel de la dette à l'égard de la société EDF (+194 M€)***

La contribution au service public de l'électricité a été mise en place en 2002 pour compenser les charges de service public assumées par les opérateurs électriques. Ce mécanisme a généré un déficit de compensation à l'égard d'EDF qui a été évalué (hors intérêts financiers) à 5 772 M€.

L'État s'est engagé à rembourser cette dette sur une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2016.

L'impact sur le résultat patrimonial a été intégralement porté sur l'exercice 2015 par la comptabilisation d'une charge d'intervention en contrepartie de l'inscription d'une dette non financière au bilan de l'État. À l'inverse, le solde budgétaire de l'exercice 2015 n'a pas été affecté par cette opération, seuls les remboursements réalisés à partir de 2016 constituant des dépenses budgétaires.

Ainsi, le remboursement de l'échéance de 2016 a un impact de +194 M€ dans le tableau de passage.

- ***Une nette progression des charges à payer imputable principalement au dispositif de soutien aux entreprises caractérisé par le CICE***

Les charges à payer permettent de retracer les obligations de l'État dès leur naissance, et ce même si aucune facture n'a encore été comptabilisée. Elles apportent également un éclairage sur les dépenses futures auxquelles l'État devra faire face.

L'impact des charges à payer et des charges constatées d'avance sur le tableau de passage (-9 482 M€) s'explique principalement par la forte variation des charges à payer au titre du CICE qui augmentent de 5 578 M€. Elles se traduiront par de moindres recettes d'impôt sur les sociétés, pour la part imputée au moment de la liquidation du solde de l'IS, ou, sous certaines conditions, par des reversements aux entreprises.

La hausse des charges à payer est également appuyée par la création du compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » (impact de -801 M€) et du programme « Service public de l'énergie » (-576 M€).

La rubrique « Décalage charges/dépenses » présente également le résultat d'autres décalages de fait générateur entre charges et dépenses, dont l'impact est lisible sur des comptes de créances et non de dettes non financières.

Il s'agit des opérations suivantes :

- ***Créances sur les organismes gérant les fonds relatifs aux investissements d'avenir (-674 M€)***

Si les dépenses des programmes d'investissements d'avenir ont été intégralement prises en compte dans le solde budgétaire des exercices 2010 et 2014, les charges correspondant aux dépenses de subventions ont été neutralisées sur ces deux exercices par un reclassement sur le poste de créances, n'affectant pas le résultat de ces exercices.

L'impact sur le compte de résultat est constaté au fil des versements réalisés par les organismes gestionnaires aux bénéficiaires finaux, ces versements constituant le fait générateur de la charge pour ces opérations.

En 2016, l'impact de ces opérations sur le tableau de passage s'élève à -674 M€. Il permet de rendre compte du besoin de financement généré par le paiement effectif de ces subventions.

- *Subventions spécifiques en attente d'affectation (+269 M€)*

Certaines subventions, principalement au bénéfice du Commissariat à l'énergie atomique, constituent lors de leur versement des dépenses budgétaires imputées comptablement sur un compte d'attente à l'actif du bilan. À ce stade, elles n'ont donc aucun impact sur le résultat patrimonial (+1 574 M€).

En fin d'exercice, elles sont ventilées de façon strictement patrimoniale, sans impact sur la comptabilité budgétaire, selon les informations communiquées par le CEA en distinguant :

- le financement des opérations propres au CEA, qui donne lieu à comptabilisation d'une charge de fonctionnement indirect (-1 305 M€) ;
- le financement des biens dont l'État conserve le contrôle, qui donne lieu à la comptabilisation d'actifs immobilisés (117 M€, sans impact sur le tableau de passage) ;
- la part résiduelle qui demeure en créances à la fin de l'exercice.

Cette rubrique regroupe enfin diverses opérations présentées dans la ligne « Autres » du tableau évaluée à 71 M€ parmi lesquelles :

- *Avances sur charges (impact positif de 420 M€)*

Les avances sont des paiements effectués auprès d'un fournisseur avant l'exécution de ses prestations, et donc avant le service fait. Elles donnent lieu à récupération lors du paiement final de la facture.

En l'absence de fait générateur de la charge, le paiement de l'avance a un impact sur le seul solde budgétaire, et se traduit en comptabilité

patrimoniale par la comptabilisation d'une créance à l'actif du bilan de l'État.

En 2016, l'impact de ces opérations sur le tableau de passage s'élève à +420 M€, les avances versées au cours de l'exercice ayant excédé le montant des avances récupérées.

- *Les avances sur dispositifs d'intervention (impact négatif de 173 M€)*

En matière de charges d'intervention, le fait générateur est la réalisation de l'ensemble des conditions constitutives du droit du bénéficiaire. Or, certains dispositifs prévoient le versement d'avances, comptabilisées en charges et en dépenses d'intervention, avant la naissance de ce fait générateur.

Par conséquent, en fin d'exercice, les charges correspondant à des avances versées et non régularisées, c'est-à-dire celles pour lesquelles le service fait n'est toujours pas intervenu, font l'objet d'un reclassement sur un compte de créance afin de neutraliser leur impact sur le compte de résultat. Ces écritures sont ensuite extournées l'exercice suivant afin de constater la charge sur cet exercice.

L'impact négatif de 173 M€ traduit une diminution des dépenses d'intervention versées par l'État avant la naissance des droits des bénéficiaires.

- *L'évolution de la dette exigible nette de l'État à l'égard des organismes de Sécurité sociale (impact négatif de 140 M€)*

Les charges à payer aux organismes de Sécurité sociale constatées au cours de l'exercice précédent mais qui n'ont toujours pas été réglées sont comptabilisées en dettes exigibles. L'analyse de la variation de ces dettes certaines, nettes des créances et avances, donne un éclairage sur les dépenses que l'État devra consentir au cours des prochains exercices pour éteindre ses obligations.

5 – Une augmentation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges permettent d'évaluer les obligations de l'État vis-à-vis de tiers qui provoqueront, de façon certaine ou probable,

une sortie de ressource sans que le montant ou l'échéance ne puissent être fixés de manière précise. Ces opérations constituent donc de futures dépenses budgétaires probables.

En 2016, la variation des provisions pour risques et charges (impact de -5 502 M€ sur le tableau de passage) résulte principalement des mouvements suivants :

- -2 990 M€ : augmentation des provisions pour litiges liés à l'impôt ;
- -2 580 M€ : augmentation des provisions pour transferts aux collectivités territoriales

dont -1 988 M€ au titre du fonds de soutien relatif aux prêts et contrats structurés à risque suite à la signature de conventions en 2016.

Cette évolution traduit donc une augmentation de futures dépenses budgétaires probables.

6 – L'impact des opérations comptables traitées en opérations de trésorerie

Cette rubrique regroupe pour l'essentiel des opérations patrimoniales non prises en compte dans le solde budgétaire :

- +6 184 M€ : étalement des primes et décotes sur OAT et BTAN. Les primes et décotes font l'objet en comptabilité générale d'un étalement venant, selon le cas, alléger ou alourdir la dépense relative aux intérêts de la dette négociable. Ainsi, la dépense est calculée sur la base du taux nominal, l'étalement des primes et décotes représentant l'écart entre ce taux nominal et le taux actuariel ;
- -812 M€ : pertes et gains sur rachat ou échange d'emprunts.

Cette rubrique retrace également l'écart lié au calcul des charges et produits résultant de l'indexation du capital des titres indexés (-942 M€). Ainsi, en comptabilité budgétaire, on retient les références d'inflation aux dates d'anniversaire alors qu'en comptabilité patrimoniale, c'est la référence d'inflation en fin d'exercice qui est retenue. Conséquence du redémarrage de l'inflation fin 2016, la charge calculée en comptabilité patrimoniale est plus importante qu'en comptabilité budgétaire, ce qui se traduit par un impact négatif de 942 M€ présenté sur la ligne « Autres » sur le tableau de passage.

Cette rubrique présente enfin l'impact des opérations sur coupons courus constatés à l'émission des OAT et des BTAN.

Ces opérations conduisent à constater :

- lors de la souscription : une recette budgétaire inscrite en dette non financière, et donc sans impact sur le résultat patrimonial (impact de -1 154 M€ sur le tableau de passage). En effet, la 1^{ère} année, les investisseurs perçoivent des coupons pleins alors que la durée de détention des titres est inférieure à 12 mois. Lors de la souscription, ils restituent donc par avance à l'État la fraction d'intérêts correspondant à la période de non détention des titres ;
- lors du 1^{er} versement du coupon plein : une opération strictement patrimoniale pour atténuer la charge financière du montant du coupon couru préalablement reçu (impact de +1 277 M€).

L'appréhension de ces opérations permet de rendre compte des recettes encaissées qui ont contribué à alléger sur l'exercice la dépense liée aux intérêts de la dette alors que l'allègement de la charge correspondante ne sera visible sur le résultat patrimonial qu'au cours de l'exercice suivant, lors du versement du 1^{er} coupon plein.

L'impact de ces opérations s'élève à +123 M€ pour l'exercice 2016.

7 – Autres opérations

La rubrique « Autres » retrace principalement, pour -815 M€, l'impact des opérations de dépenses et de recettes relatives aux tiers bénéficiaires des impôts directs locaux. Ces opérations sont inscrites en dettes non financières (recouvrements et produits à verser à des tiers) et n'ont pas d'impact sur le compte de résultat.

Elle retrace également l'impact des opérations relatives aux avances versées par le budget général et les comptes spéciaux aux comptes de commerce.

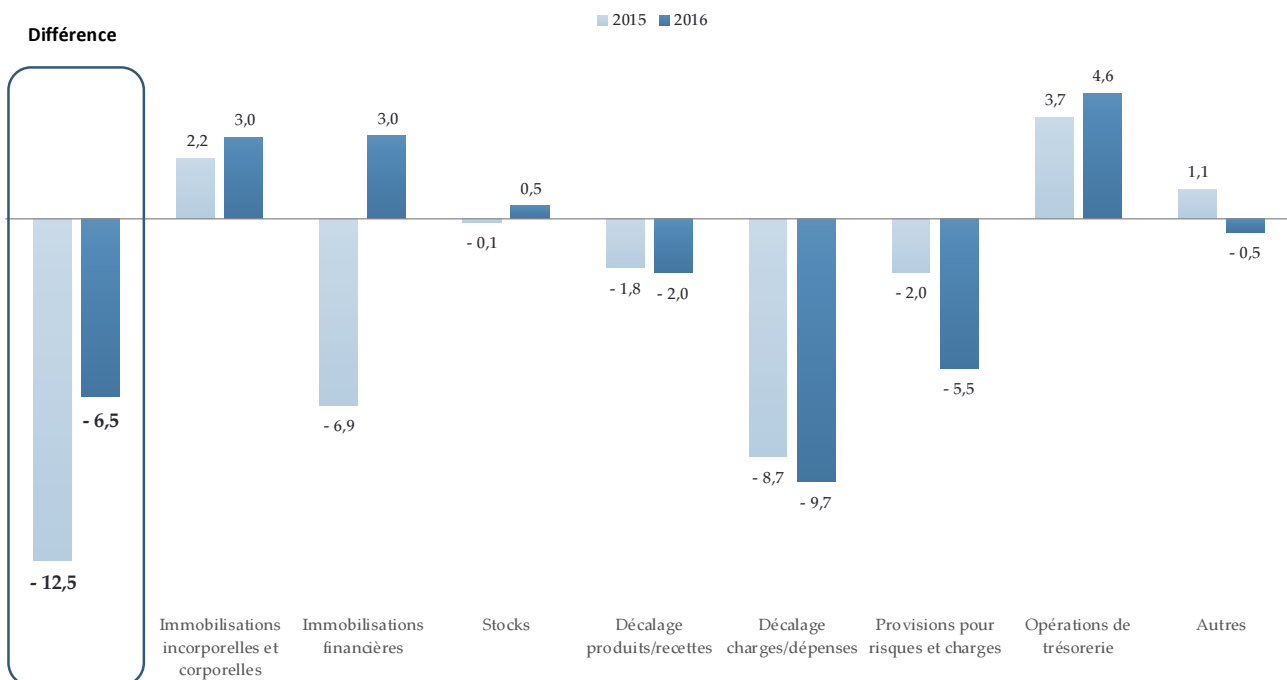
Ces opérations conduisent à constater :

- dans un premier temps des dépenses budgétaires au titre des avances versées (imputées sur des comptes de charges ou sur des comptes de créances) et des recettes budgétaires au titre des avances reçues par les comptes de commerce (imputées sur des comptes de dettes non financières). Les

opérations budgétaires imputées sur des comptes de bilan n'ont pas d'impact sur le résultat patrimonial et sont évaluées à -535 M€ dans le tableau de passage pour l'exercice 2016. Elles sont principalement constituées des avances reçues par le compte de commerce 901 « Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires » ;

- puis dans un second temps des charges et des produits, pour apurer les comptes de créances et de dettes, à hauteur des avances employées par les comptes de commerce. Ces opérations, sans impact budgétaire, sont évaluées à +537 M€ en 2016 et ont principalement pour origine l'emploi des avances du compte de commerce 901.

Comment a évolué la différence entre le solde budgétaire et le résultat patrimonial ?



Données en Md€

L'écart entre le solde d'exécution des lois de finances 2015 et le résultat patrimonial retraité 2015 s'élève à -12 526 M€, contre -6 547 M€ en 2016.

Cette variation de +5 979 M€ résulte principalement des évolutions suivantes :

- Immobilisations financières (+9 907 M€) : il s'agit principalement de l'évolution de l'écart d'équivalence des participations

relatives à des entités contrôlées par l'État, en augmentation de 1 728 M€ en 2016 alors qu'il avait diminué de 10 848 M€ en 2015 ;

- Provisions pour risques et charges (-3 534 M€) : cela traduit une augmentation globale plus marquée de ces provisions en 2016 principalement en lien avec la variation des provisions pour transferts.

Quelle est la différence entre la dette maastrichtienne et la dette de l'État ?

La dette financière présentée dans le Compte Général de l'État et le rapport de présentation n'a pas le même périmètre que celle publiée trimestriellement par l'INSEE (« dette maastrichtienne »).

La **dette comptable de l'État** (dette financière au sens du compte général de l'État) représente l'ensemble des emprunts émis par l'État. Elle est composée d'une partie négociable (c'est-à-dire contractée sous forme d'instruments financiers échangeables sur les marchés financiers tels que les obligations et les bons du Trésor) gérée par l'Agence France Trésor (AFT) et d'une partie non négociable (emprunt repris de tiers et sur PPP représentant moins de 0,5% du total de la dette).

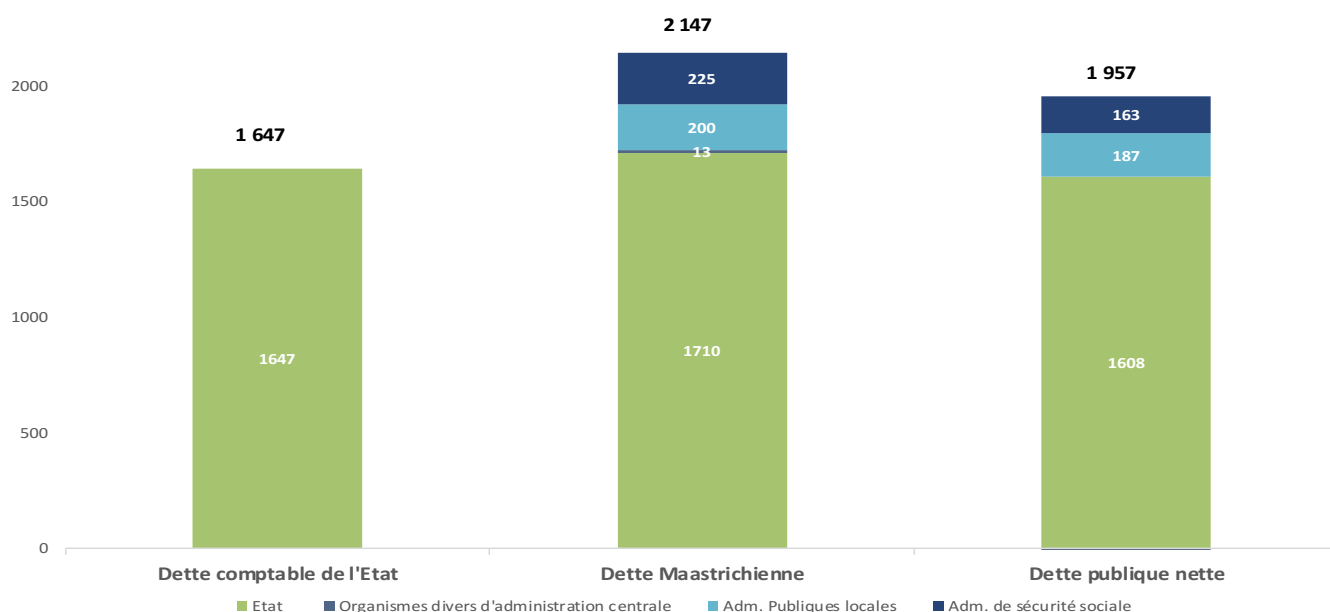
La **dette au sens du traité de Maastricht** est une dette brute consolidée qui couvre l'ensemble des administrations publiques au sens des comptes nationaux : l'État, les organismes divers d'administration centrale (ODAC), les administrations publiques locales (APL) et les administrations de sécurité sociale. Elle

est évaluée en valeur nominale et non à la valeur de marché.

Sont inclus dans ce calcul uniquement les numéraires et dépôts, les titres autres qu'actions que sont les bons du Trésor (BTF et BTAN), les obligations assimilables du Trésor (OAT), les Euro medium term notes (EMTN) ainsi que les emprunts.

Elle est aussi appelée dette publique notifiée. Celle-ci s'élève à 96,0% du PIB fin 2016, soit 2 147,2 Md€, contre 95,6% fin 2015 (2 098,0 Md€).

La **dette publique nette** est égale à la dette publique notifiée de laquelle on retranche les dépôts (trésorerie), les crédits et les titres de créances négociables (à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs de l'économie.



Dette maastrichtienne et dette publique nette - Source : INSEE (« Comptes nationaux annuels », publiés le 24 mars 2017) – établi conformément au référentiel SEC 10).

Information sectorielle

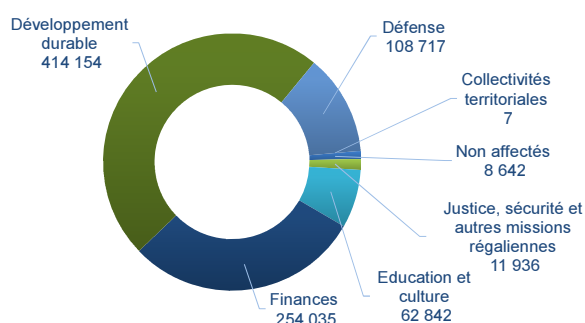
États financiers sectoriels

Les principales actions de l'État s'articulent autour de sept axes majeurs : les « collectivités territoriales », la « défense », les « dettes financières », le « développement durable », « l'éducation et la culture », les « finances », « la justice, la sécurité et les autres missions régaliennes ».

Une présentation exhaustive sous forme de tableaux de cette information est disponible en note 3 du CGE – Informations sectorielles. Les règles et méthodes applicables à l'information sectorielle sont déclinées en note 40 du CGE.

Bilan sectoriel

Actif (M€)



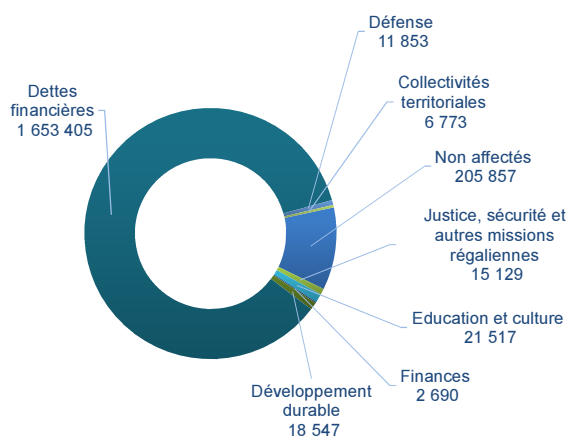
L'actif du bilan sectoriel de l'État se répartit essentiellement entre trois secteurs :

Le secteur « Développement durable » (48%) porte les enjeux des politiques publiques menées par l'État en vue de promouvoir la préservation des ressources environnementales, l'égalité des territoires ainsi que de favoriser l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement et aux soins.

Le secteur « Finances » (30%) se caractérise par l'importance de ses immobilisations financières (entités contrôlées et non contrôlées) et de son parc immobilier, les bâtiments non spécifiques étant affectés à ce secteur par dispositions normatives.

Le secteur « Défense » (13%) comprend le matériel militaire et la quasi-totalité des stocks de l'État.

Passif (M€)

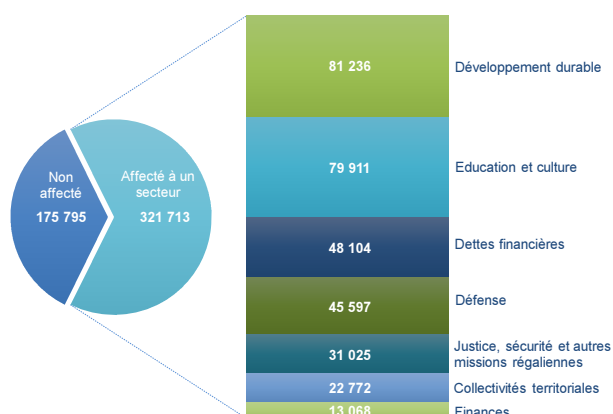


Le passif est porté essentiellement par le secteur « **Dettes financières** » (85%) qui rassemble, par dispositions normatives, l'intégralité des dettes financières.

Les éléments qui ne peuvent être affectés à un secteur du fait de dispositions normatives ou par impossibilité technique sont intégrés dans une catégorie « **Non affectés** » qui représentent 1% de l'actif sectoriel et 11% du passif sectoriel.

Compte de résultat sectoriel

Charges (M€)



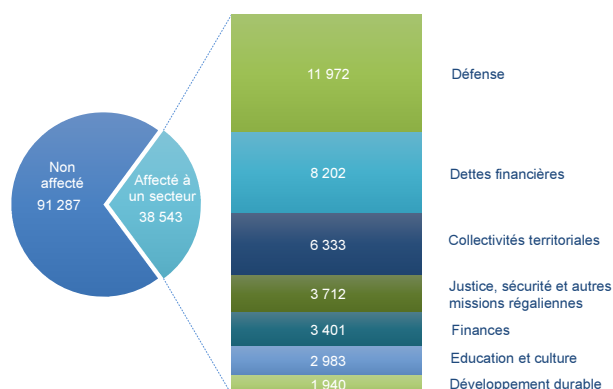
Les **charges du compte de résultat sectoriel** de l'État se répartissent entre :

Le **secteur « Développement durable »** (16%) dans lequel est intégré une grande part des charges d'intervention liées à des transferts aux ménages et aux entreprises (allocation adulte handicapé, accès et retour à l'emploi, etc) ;

Le **secteur « Éducation et culture »** (16%) qui concentre l'essentiel des charges de personnel rattachées à la mission « Enseignement scolaire » (rémunérations principales des personnels titulaires et des stagiaires), ainsi que des charges de fonctionnement liées aux subventions pour charges de service public versées aux établissements publics nationaux de recherche et d'enseignement ;

Le **secteur « Dettes financières »** (10%) porte les charges financières correspondant aux intérêts de la dette de l'État.

Produits (M€)

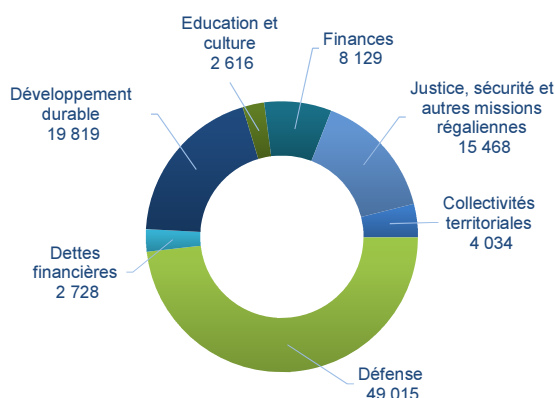


Les **produits du compte de résultat sectoriel** de l'État se répartissent sur les différents secteurs et sont principalement liés à des reprises de provisions et dépréciations constatées au bilan.

En raison du principe de non-affectation des recettes de l'État, les produits régaliens (produits en eux-mêmes mais aussi les charges s'y rattachant) ne sont pas ventilés parmi les secteurs (Cf. CGE Note 40 – Règles et méthodes liées à l'information sectorielle), de même que les éléments relatifs aux pensions. Ainsi, les éléments « Non affectés » représentent 35% des charges sectorielles et 70% des produits sectoriels.

Engagements hors bilan sectoriels

Engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu (M€)

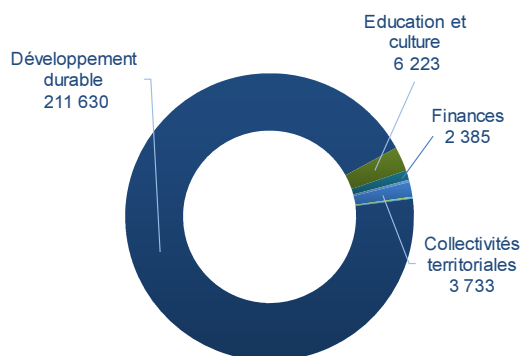


Les **engagements hors bilan relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu** sont principalement représentés par le secteur « Défense » pour 48%.

Ils sont également composés dans une moindre mesure par les secteurs « Développement durable » à hauteur de 19% et « Justice, sécurité et autres missions régaliennes » pour 15%.

Ces engagements ne comprennent pas d'éléments « Non affectés ».

Engagements découlant de la mission de régulateur économique et social (M€)



Les **autres engagements hors bilan découlant de la mission de régulateur économique et social** sont majoritairement représentés par le secteur « Développement durable » pour 37%. Ces engagements concernent notamment les aides au logement (APL, ALS et ALF), les allocations aux adultes handicapés ainsi que diverses allocations de solidarité.

Les engagements hors bilan sectoriels sont présentés sans les éléments « **Non affectés** » qui représentent 61% du total des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social (Cf. CGE Note 40 – Règles et méthodes liées à l'information sectorielle). Ces éléments, relatifs en particulier au financement des régimes spéciaux de retraite subventionnés par l'État (SNCF, RATP, ENIM, etc.), ne sont pas ventilés par disposition normative.

Secteur « Collectivités territoriales »

Identité du secteur

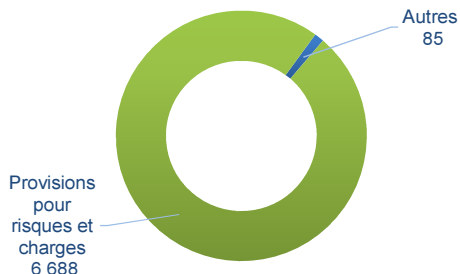
L'effort financier de l'État en faveur des collectivités territoriales constitue un vecteur puissant de soutien de leurs initiatives, dans le respect du principe constitutionnel de libre administration. L'État poursuit, à travers cet effort, trois objectifs principaux : celui de compenser les charges transférées dans le cadre de la décentralisation ou les pertes de produit fiscal induites par des réformes des impôts locaux, celui d'accompagner l'investissement, notamment en milieu rural et enfin celui de renforcer la péréquation, dans le cadre de l'intercommunalité plus intégrée et de dotations de péréquations plus efficaces.

Au bilan, le passif du secteur « Collectivités territoriales » représente moins de 1% du passif de l'État et est constitué essentiellement de provision pour risques et charges.

Si, au travers des transferts aux collectivités territoriales, le compte de résultat sectoriel rassemble près de 12% des charges d'intervention de l'État, seuls les produits relatifs aux reprises de provisions et dépréciations sont portés par le secteur. En effet, par disposition normative, les prélèvements sur recettes, au même titre que les produits régaliens, sont portés par le secteur « Non affectés ». Ainsi, les charges liées à la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales (33 305 M€) et au FCTVA (5 216 M€) ne sont pas rattachées au secteur « Collectivités territoriales ».

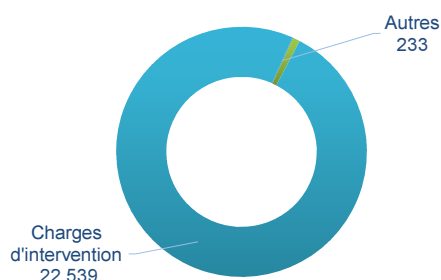
Le secteur « Collectivités territoriales » porte 4% du total des engagements hors bilan relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu.

Passif sectoriel (M€)



Le bilan sectoriel est essentiellement composé de provisions pour risques et charges relatives à l'engagement de l'État à l'égard des collectivités territoriales notamment au titre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Charges sectorielles (M€)



Les charges du secteur « Collectivités territoriales » sont constituées principalement de charges d'intervention représentant les transferts effectués par l'État aux collectivités territoriales. Il s'agit notamment de dispositifs relatifs à la compensation de la réforme pour la taxe professionnelle et de dégrèvements d'impôts locaux (tels que la taxe d'habitation).

Engagements hors bilan sectoriels

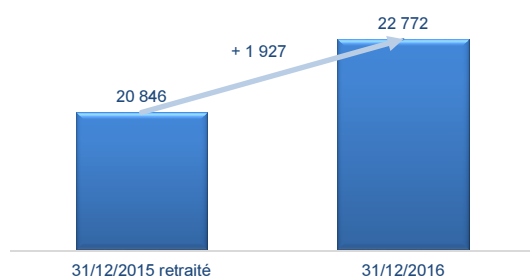
Le secteur "Collectivités territoriales" comporte des engagements hors bilan sectoriel à hauteur de 7 767 M€ dont 3 733 M€ correspondant à des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social et 4 034 M€

correspondant à des engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu.

Variations observées sur le secteur

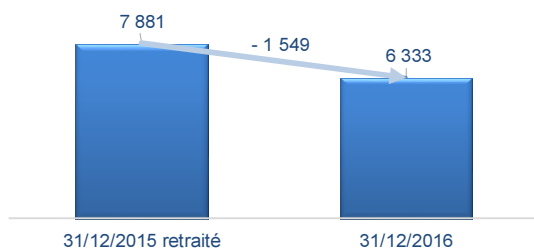
Si le bilan sectoriel ne présente pas de variations significatives par rapport à l'année 2015, le résultat du secteur « Collectivités territoriales » se dégrade au travers de l'augmentation des charges d'intervention et de la diminution des produits d'intervention.

Charges sectorielles (M€)



Les principales variations du compte de résultat du secteur « Collectivités territoriales » concernent les dotations aux provisions et dépréciations (+ 1 037 M€) ainsi que les transferts aux collectivités territoriales (+ 822 M€). Ces derniers augmentent en raison de l'accroissement des remboursements et dégrèvement sur créances d'impôts locaux à la suite de la prolongation pour les années 2015 et 2016 de l'exonération de taxe foncière et de taxe d'habitation pour les contribuables qui en bénéficiaient en 2014.

Produits sectoriels (M€)



La diminution des produits sectoriels résulte en particulier de la variation des produits d'intervention (- 1 564 M€). Cette baisse résulte principalement de la diminution des reprises de provisions au titre des avances aux collectivités territoriales et des remboursements et dégrèvements d'impôts locaux.

Secteur « Défense »

Identité du secteur

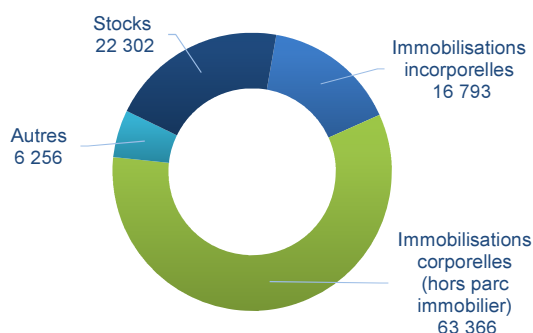
Ce secteur inclut, en particulier, la mission « Défense » qui inscrit son action conformément aux orientations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et à son engagement dans la modernisation de l'État. Ce cadre est complété et précisé par les dispositions organiques de la loi de programmation militaire 2014-2019.

Le secteur « Défense » représente 13% de l'actif et notamment 74% des stocks, 60% des immobilisations incorporelles et 16% des immobilisations corporelles de l'État (hors parc immobilier).

Au compte de résultat, ce secteur représente 9% des charges totales de l'État. Les autres charges de fonctionnement et les charges de personnel du secteur représentent respectivement 28% et 8% du total de ces postes au niveau de l'État.

Les engagements hors bilan du secteur « Défense » représentent 48% des engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu.

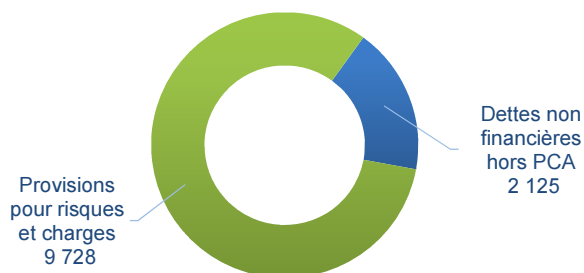
Actif sectoriel (M€)



L'actif du secteur « Défense » se décompose principalement en trois postes :

- d'immobilisations corporelles. Il s'agit en majorité d'aéronefs, de sous-marins, de bâtiments de surface, de véhicules et engins terrestres ainsi que d'armements et de missiles stratégiques ;
- de stocks, composés de pièces de rechange et d'accessoires pour des équipements militaires ;
- d'immobilisations incorporelles, pour l'essentiel des coûts de développement militaire (concernant en premier lieu ceux afférents au RAFALE et au Missile M51).

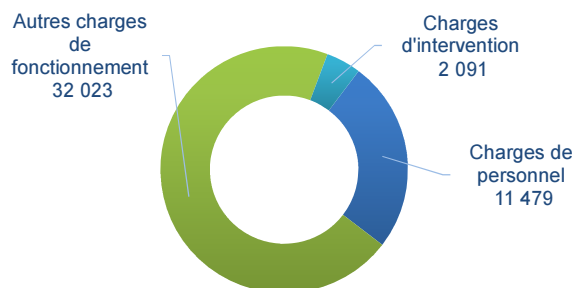
Passif sectoriel (M€)



Au passif, le secteur « Défense » comprend principalement des provisions pour risques et charges. Elles correspondent notamment à :

- des provisions pour transferts comprenant essentiellement des rentes des anciens combattants et victimes de guerre ;
- des provisions pour remise en état ;
- des provisions pour charges de personnel.

Charges sectorielles (M€)



Les charges sectorielles sont composées :

- d'autres charges de fonctionnement représentatives de l'utilisation des équipements et du matériel (amortissements et dépréciations) ;
- de charges de personnel traduisant l'effort de préparation et de déploiement des forces militaires.

Engagements hors bilan sectoriels

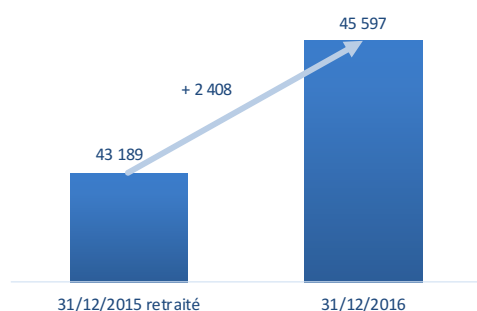
Le secteur regroupe des engagements hors bilan substantiels (49 225 M€), dont 49 015 M€ d'engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu, représentant des restes à payer sur des

programmes d'armement et sur des opérations d'entretien programmé du matériel, relativement stables par rapport à 2015 (46 876 M€).

Variations observées sur le secteur

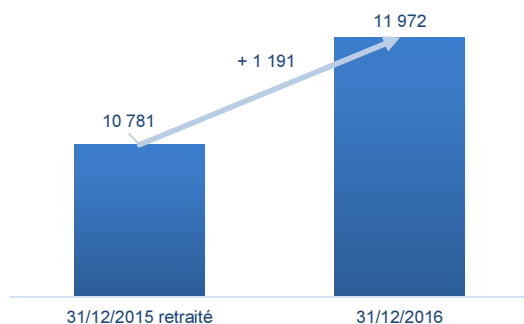
L'évolution du secteur « Défense » en 2016 est essentiellement marquée par la hausse des autres charges de fonctionnement et des charges d'intervention, ainsi que des produits de fonctionnement.

Charges sectorielles (M€)



Les charges du secteur « Défense » augmentent de 2 408 M€ sur l'exercice 2016, dont + 1 090 M€ concernent les autres charges de fonctionnement et + 1 147 M€ concernent les charges d'intervention. Cette variation résulte de la hausse des dépréciations de stocks et de la dotation aux provisions relative aux rentes des anciens combattants.

Produits sectoriels (M€)



La hausse des produits du secteur « Défense » résulte essentiellement de la hausse des produits de fonctionnement (+ 1 217 M€), et en particulier, des reprises de dépréciation des stocks, à la suite de la réévaluation des stocks de la Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la Défense (SIMMAD).

Secteur « Dettes financières »

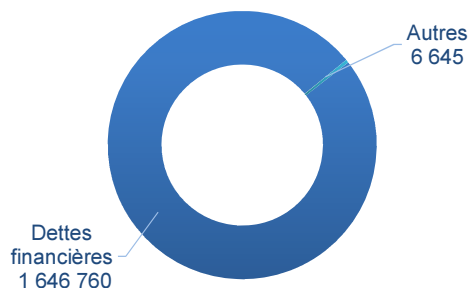
Identité du secteur

Le secteur « Dettes financières » regroupe essentiellement des missions à travers lesquelles l'État s'engage à assurer son financement en toutes circonstances, garantit ses positions liées au développement international de l'économie française et favorise les politiques de l'épargne. Ainsi, ce secteur rend compte du service et de la gestion de la dette, de la trésorerie de l'État et de ses divers engagements financiers.

Au bilan, le secteur « Dettes financières » représente 85% du passif de l'État dans la mesure où ce secteur porte 100% des dettes financières de l'État.

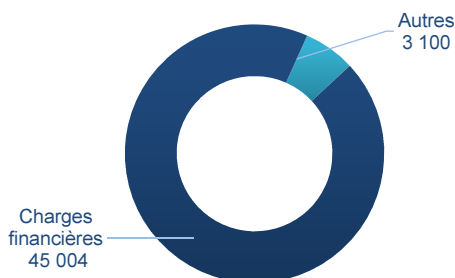
Par ailleurs, le compte de résultat sectoriel, comportant les charges d'intérêt de la dette, représente 10% des charges totales de l'État et 6% des produits totaux de l'État.

Passif sectoriel (M€)



Par dispositions normatives, l'intégralité des « Dettes financières » de l'État est rattachée à ce secteur.

Charges sectorielles (M€)



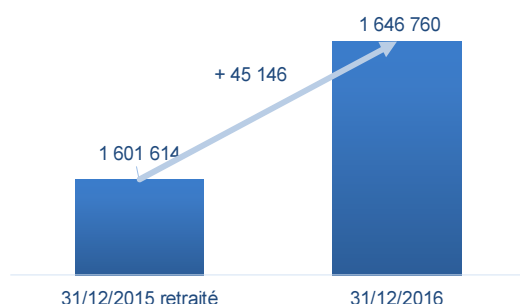
Le compte de résultat du secteur « Dettes financières » est composé majoritairement de charges financières. Il s'agit des intérêts réglés aux porteurs des différentes catégories de titres émis par l'État.

Variations observées sur le secteur

Le secteur « Dettes financières » est marqué par l'augmentation des dettes financières et le léger recul des charges financières.

Passif sectoriel (M€)

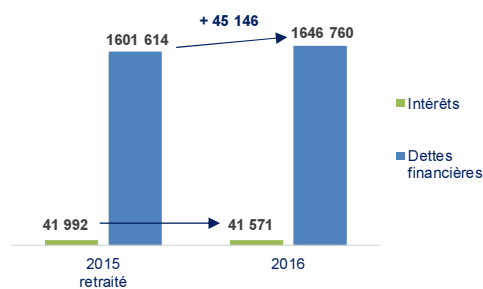
Dettes financières



La progression de la dette financière en 2016 (+ 45 146 M€), inférieure à celle de 2015, s'explique par le montant élevé des primes à l'émission encaissées en 2016 sur les titres à long et moyen terme (21 247 M€), qui a permis de diminuer d'à peu près autant l'encours de dette négociable à court terme (- 18 623 M€). La part de cette dernière dans l'encours total de dette financière atteint 8% (contre plus de 10% en 2015). La dette négociable à long et moyen terme a, quant à elle, augmenté de 62 153 M€, en conformité avec l'objectif de couvrir le besoin de financement de l'année par un endettement à moyen-long terme.

Charges sectorielles (M€)

Le ratio intérêt/dette



Les intérêts financiers sont en léger recul par rapport à 2015 et sont constitués presque en totalité d'intérêts sur la dette négociable. Ils constituent une charge annuelle correspondant à 2,5% de la dette (contre 2,6% en 2015). Ce recul intervient dans un contexte de croissance de l'encours de la dette financière (+ 45 146 M€ en 2016) et de taux moyens historiquement bas (2,30% pour l'encours à moyen et long terme, et - 0,53% pour les émissions à court terme fin 2016).

Secteur « Développement durable »

Identité du secteur

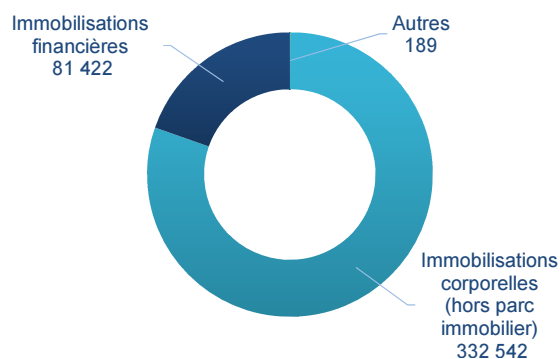
Les missions incluses dans ce secteur portent sur les enjeux des politiques publiques menées par l'État en vue de favoriser l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement et aux soins, ainsi que de promouvoir l'égalité des chances en particulier au travers de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ». Ainsi, l'ensemble des missions intégrées dans ce secteur correspond à l'une au moins des composantes du « développement durable » selon le rapport de Brundtland : une dimension environnementale, écologique et économique.

Le secteur « Développement durable » représente 48% de l'actif de l'État et notamment 82% des immobilisations corporelles, hors parc immobilier, et 24% des immobilisations financières de l'État.

Concernant le compte de résultat, ce secteur comporte près de 35% des charges d'intervention de l'État.

Par ailleurs, le secteur « Développement durable » rassemble 37% des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État.

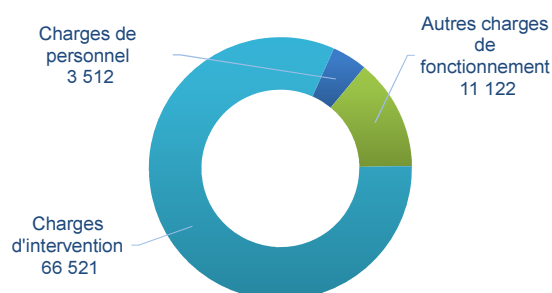
Actif sectoriel (M€)



L'actif sectoriel comprend :

- des immobilisations corporelles (hors parc immobilier). Il s'agit de concessions autoroutières, d'infrastructures routières, de concessions hydrauliques, de concessions ferroviaires et de concessions aéroportuaires ;
- des immobilisations financières, composées principalement des valeurs de participations de l'État, parmi lesquels figurent Areva, Électricité de France (EDF), le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables (CEA) ainsi que des organismes liés au secteur du transport : SNCF, VNF, ADP, etc.

Charges sectorielles (M€)



Les charges du secteur « Développement durable » comprennent 82% de charges d'intervention liées à la mission de régulateur économique et social de l'État : aides aux logements, allocation adulte handicapé, revenu de solidarité active, etc.

Engagements hors bilan sectoriels

Les engagements hors bilan du secteur « Développement durable » s'élèvent à 231 449 M€, dont 211 630 M€ relatifs à des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État. Il

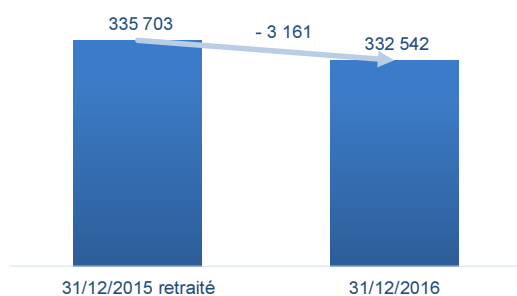
s'agit principalement des dispositifs d'aides aux logements (163 986 M€) ainsi que de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour 25 587 M€.

Variations observées sur le secteur

L'évolution du secteur « Développement durable » est marquée par une légère baisse des immobilisations corporelles et la hausse des dettes non financières. Par ailleurs, le résultat sectoriel se dégrade, notamment en raison de l'augmentation substantielle des charges d'intervention.

Actif sectoriel (M€)

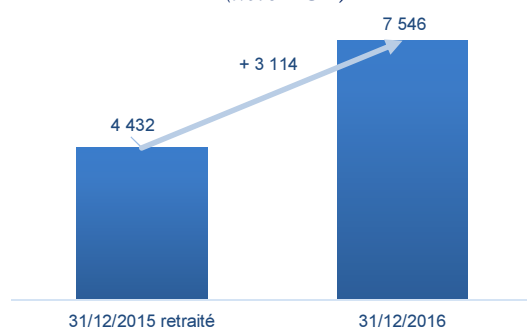
*Immobilisations corporelles
(hors parc immobilier)*



L'évolution des immobilisations corporelles résulte pour l'essentiel de la réévaluation négative des concessions autoroutières et des infrastructures routières pour respectivement - 2 813 M€ et - 1108 M€ sur l'année 2016, suite à la baisse de la valeur de l'index utilisé pour évaluer ces actifs.

Passif sectoriel (M€)

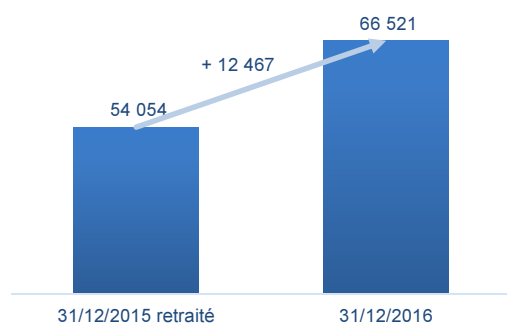
*Dettes non financières
(hors PCA)*



Les dettes non financières du secteur « Développement durable » ont évolué en raison de l'augmentation des charges à payer d'intervention relatives aux transferts aux ménages et aux transferts aux entreprises (cf. Charges sectorielles infra).

Charges sectorielles (M€)

Charges d'intervention



La variation la plus significative au compte de résultat du secteur « Développement durable » est liée aux charges d'intervention. Cette évolution comprend une hausse des dépenses relatives au soutien aux énergies renouvelables, retracées au sein du CAS « Transition énergétique » et du programme « Service public de l'énergie », et une hausse des transferts aux ménages, s'expliquant principalement par la reprise du financement de l'aide à l'accès au logement par l'État en lieu et place de la branche famille de la Sécurité sociale.

Engagements hors bilan sectoriels

Les engagements hors bilan du secteur ont augmenté de + 25 464 M€ par rapport à 2015, essentiellement sur la partie des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État. Cette

augmentation s'explique principalement par l'évolution des engagements hors bilan au titre de l'aide au logement (+ 11 635 M€) et ceux au titre de l'allocation aux adultes handicapés (+ 5 257 M€).

Secteur « Éducation et culture »

Identité du secteur

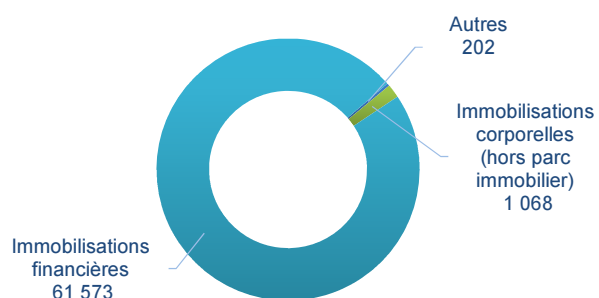
Ce secteur se caractérise par une forte dimension interministérielle puisqu'il associe les politiques publiques menées dans le cadre de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'éducation nationale, de la culture et de la communication.

A l'actif, le secteur « Éducation et culture » concentre essentiellement des immobilisations financières liées aux participations contrôlées en lien avec le secteur (agence nationale de la recherche, universités, Crous, bibliothèque nationale de France, écoles, etc.). Ce secteur représente 18% des immobilisations financières de l'État et 7% de l'actif de l'État.

Au compte de résultat, les charges du secteur « Éducation et culture » traduisent l'ensemble des moyens que l'État consacre au service public de l'éducation. Ce secteur représente 16% des charges totales de l'État. À ce titre, il regroupe 32% des charges de personnel (rémunérations principales des titulaires et des stagiaires) et 20% des autres charges de fonctionnement de l'État (principalement les subventions pour charges de service public versées aux établissements publics nationaux).

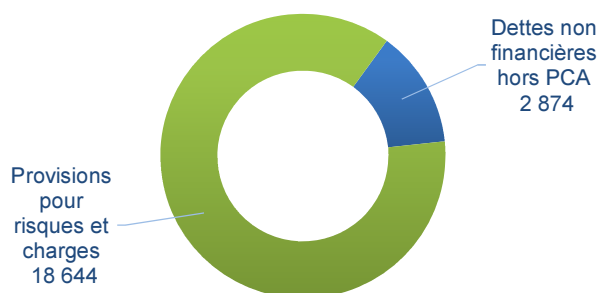
Les engagements hors bilan de ce secteur correspondent à 3% des engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu et 1% de ceux découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État.

Actif sectoriel (M€)



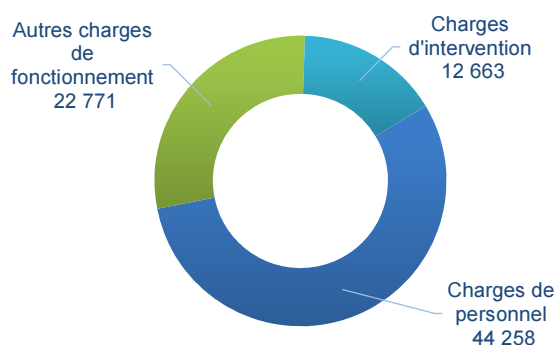
Le secteur « Éducation et culture » comprend essentiellement des immobilisations financières relatives aux fonds liés aux investissements d'avenir et à la valeur des participations de l'État dans certains établissements publics nationaux. Il s'agit notamment du Centre national d'études spatiales (CNES), la Bibliothèque nationale de France (BNF), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Agence nationale de la recherche (ANR), les universités et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous).

Passif sectoriel (M€)



Au passif, ce secteur inclut des provisions pour risques et charges. Celles-ci comprennent notamment la part financée par l'État des obligations de fin de cycle – démantèlement et assainissement des installations nucléaires – découlant de l'activité du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) à hauteur de 14 712 M€.

Charges sectorielles (M€)



Le compte de résultat du secteur concentre :

- des charges de personnel rattachées à la mission « Enseignement scolaire » (rémunérations principales des personnels titulaires et stagiaires) ;
- des charges de fonctionnement liées aux subventions pour charges de service public versées notamment aux établissements de formation supérieure et de recherche universitaire.

Engagements hors bilan sectoriel

Le secteur « Éducation et culture » comporte des engagements hors bilan sectoriel à hauteur de 8 839 M€ dont 6 223 M€ d'engagements découlant de la mission de régulateur économique et social et 2 616 M€ d'engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu. Il

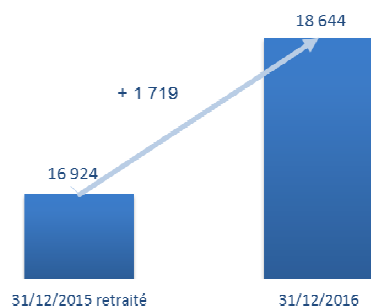
s'agit principalement des bourses d'enseignement pour 2 098 M€, dont 1 252 M€ sur critères sociaux, des engagements relatifs au Fonds de compétitivité des entreprises pour 1 095 M€, et des actions d'assistance éducative et d'inclusion scolaire pour 1 071 M€.

Variations observées sur le secteur

L'évolution du secteur « Éducation et culture » est marquée par l'augmentation des provisions pour risques et charges ainsi que des charges de personnel.

Passif sectoriel (M€)

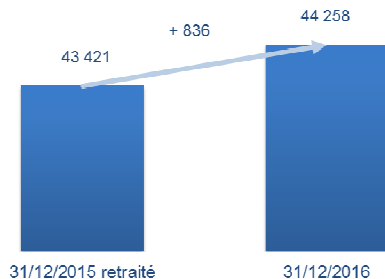
Provisions pour risques et charges



L'augmentation des provisions pour risques et charges du secteur se rapporte principalement aux provisions pour démantèlement découlant de l'activité du CEA.

Charges sectorielles (M€)

Charges de personnel



L'augmentation des charges de personnel est due principalement à la mise en œuvre de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, de la réévaluation du point d'indice et de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Par ailleurs, cette évolution résulte de l'augmentation des charges sociales et des pensions des agents du secteur « Éducation et culture ».

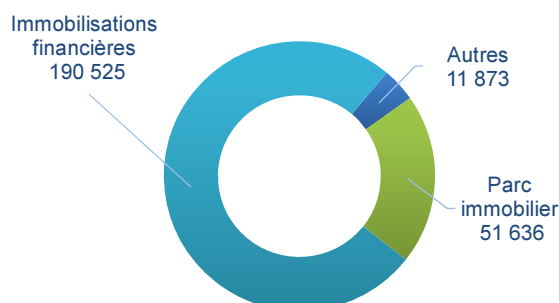
Secteur « Finances »

Identité du secteur

Le secteur « Finances » rassemble des politiques publiques relevant des domaines budgétaires et des comptes publics ainsi que des politiques de formation des fonctionnaires et d'action sociale interministérielle.

Le secteur « Finances » représente 30% de l'actif de l'État et plus particulièrement 56% des immobilisations financières et 88% du parc immobilier de l'État.

Actif sectoriel (M€)



L'actif du secteur « Finances » est composé :

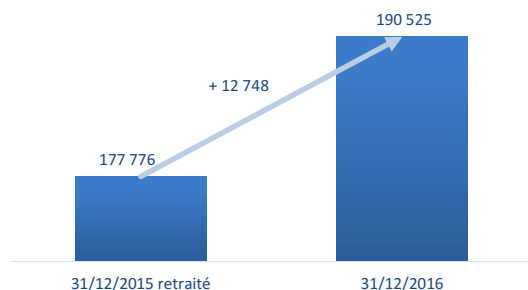
- d'immobilisations financières, auxquelles sont notamment rattachées des participations contrôlées par l'État, telles l'EPIC BPI Groupe et La Poste SA, et des participations non contrôlées dont la Caisse des dépôts et consignations (CDC), la Banque de France et la quote-part française au capital du Mécanisme européen de stabilité (MES) ;
- de parc immobilier, pour l'essentiel des bâtiments non spécifiques affectés par dispositions normatives à ce secteur (immeubles de bureaux, locaux d'activité y compris sites militaires et parc résidentiel).

Variations observées sur le secteur

L'évolution du secteur « Finances » est marquée par l'augmentation des immobilisations financières et incorporelles.

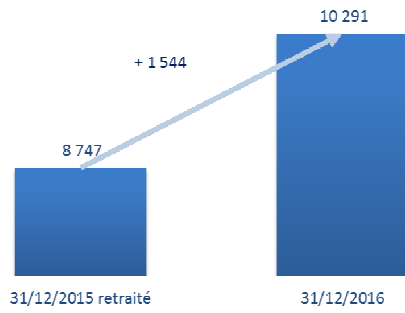
Actif sectoriel (M€)

Immobilisations financières



La variation des immobilisations financières sectorielles concerne notamment l'augmentation de la quote-part française au FMI (+ 9 027 M€). Composante essentielle des ressources du FMI, cette dernière détermine le montant maximum de ressources financières que l'État s'engage à fournir au FMI. Elle permet également de fixer le nombre de voix qui lui est attribué, et détermine le montant de l'aide financière qu'il peut obtenir du FMI.

Immobilisations incorporelles



La hausse des immobilisations incorporelles résulte principalement de la réévaluation à la hausse du spectre hertzien, ce dernier étant désormais évalué sur la base de l'actualisation des redevances futures sur une période de 20 ans (durée moyenne des licences accordées par l'ARCEP).

Secteur « Justice, sécurité et autres missions régaliennes »

Identité du secteur

Ce secteur couvre les politiques publiques majeures menées par le Gouvernement : en matière de justice, d'actions liées à la sécurité intérieure de l'État et à la politique étrangère.

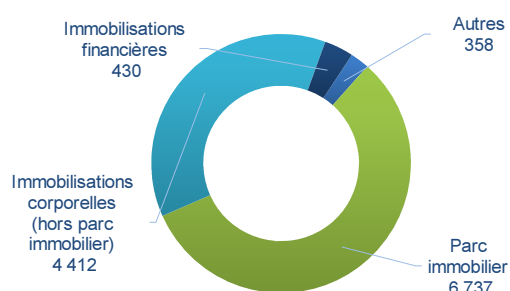
Une forte dimension interministérielle caractérise également ce secteur puisqu'il associe les politiques publiques menées dans le cadre de la justice (justice, cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire, etc.), de la politique intérieure (sécurité, sécurité civile, administration générale et territoriale de l'État, etc.), des affaires étrangères et européennes (action extérieure de l'État).

Le secteur « Justice, sécurité et autres missions régaliennes » représente 1% de l'actif de l'État et notamment 11% du parc immobilier. Au passif, ce secteur regroupe 1% du total de l'État et 10% des provisions pour risques et charges.

Au compte de résultat, ce secteur représente 6% des charges totales et 12% des charges de personnels de l'État.

Les engagements hors bilan du secteur « Justice, sécurité et autres missions régaliennes » correspondent à 15% des engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu.

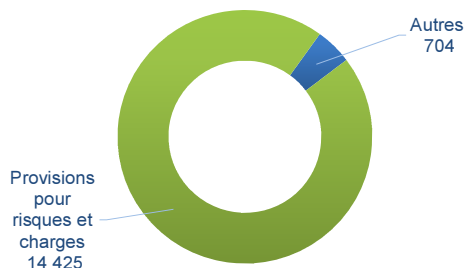
Actif sectoriel (M€)



À l'actif, le secteur « Justice, sécurité et autres missions régaliennes » est composé principalement :

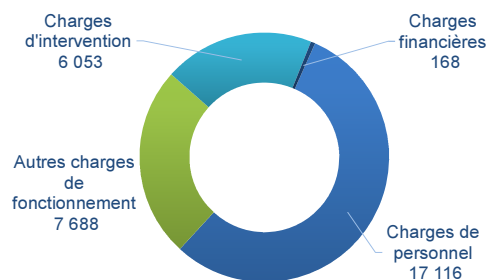
- du parc immobilier qui inclut les établissements pénitentiaires ;
- d'immobilisations corporelles (hors parc immobilier) comprenant notamment des bâtiments judiciaires en cours de réalisation ou de rénovation (974 M€) et les éléments du système d'information et de communication ACROPOL.

Passif sectoriel (M€)



Au passif, ce secteur comporte en majorité des provisions pour risques et charges. Il s'agit notamment de provisions liées aux actions de solidarité à l'égard des pays en développement.

Charges sectorielles (M€)



Les charges du secteur « Justice, Sécurité et autres missions régaliennes » sont composées à 55% de charges de personnel. Il s'agit des moyens de la police nationale, de la gendarmerie nationale ainsi que de l'administration pénitentiaire, mobilisés notamment dans le cadre du plan gouvernemental Vigipirate ou de « l'état d'urgence ».

Engagements hors bilan sectoriels

Le secteur « Justice, sécurité et autres missions régaliennes » comporte des engagements hors bilan sectoriel à hauteur de 16 118 M€ dont 15 468 M€ correspondant à des engagements

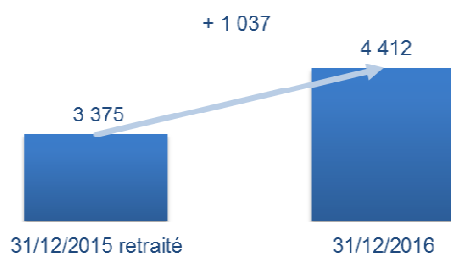
relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu sur l'exercice 2016 et 651 M€ d'engagements découlant de la mission de régulateur économique et social.

Variations observées sur le secteur

L'évolution du secteur « Justice, sécurité et autres missions régaliennes » est marquée par l'augmentation des immobilisations corporelles (hors parc immobilier) et par la diminution des provisions pour risques et charges.

Actif sectoriel (M€)

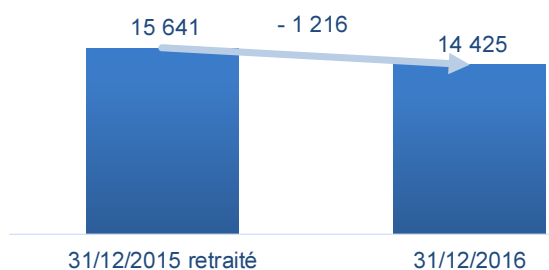
Immobilisations corporelles (hors parc immobilier)



A l'actif, la variation des immobilisations corporelles (hors parc immobilier) découle principalement de l'augmentation des terrains et constructions en cours (+ 909 M€ par rapport à 2015).

Passif sectoriel (M€)

Provisions pour risques et charges



Au passif, l'évolution des provisions pour risques et charges résulte d'une diminution des provisions pour litiges. Aucune information n'est donnée à ce sujet afin de ne pas porter à la connaissance de tiers, l'appréciation que l'État porte sur les perspectives des affaires en cours ou passées.

Éléments « Non affectés »

Identité du secteur

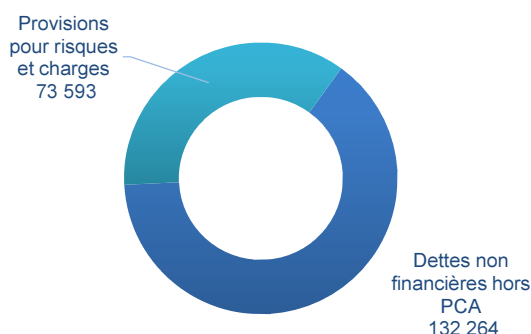
Les opérations portées dans ce secteur le sont soit en application d'une disposition normative, soit par impossibilité technique. Les éléments « Non affectés » regroupent essentiellement des dettes non financières afférentes aux produits régaliens (acomptes d'impôt sur les sociétés, remboursement de TVA, etc.), des provisions pour risques et charges, des charges de personnel (notamment les pensions) et des autres charges de fonctionnement (essentiellement des dotations aux amortissements et dépréciations relatifs à des créances de produits régaliens).

Au bilan, le secteur « non affecté » représente 1% de l'actif et 11% du passif de l'État, avec pour l'essentiel des dettes non financières et des provisions pour risques et charges, afférentes en majorité à des produits régaliens.

Au compte de résultat, le secteur « non affecté » représente 35% des charges totales de l'État et notamment 41% des charges de personnel de l'État (notamment les pensions) et la totalité des produits régaliens.

Les engagements hors bilan « non affectés » correspondent à 61% des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État.

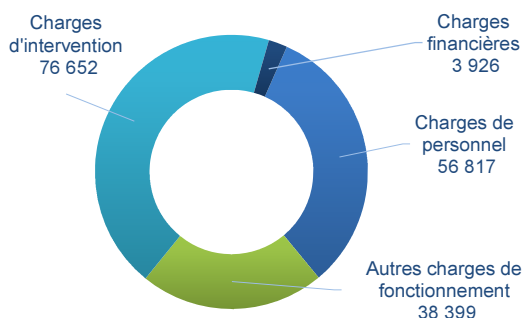
Passif sectoriel (M€)



Les dettes non financières (hors PCA et hors charges à payer) sont répertoriées en « non affectées » principalement du fait de dispositions normatives. Il s'agit ainsi des charges à payer sur remboursements d'IS et de TVA (respectivement 27 527 M€ et 18 015 M€), des acomptes reçus sur impôts d'État (48 672 M€) et de recouvrements à verser à des tiers (13 256 M€).

Les provisions pour risques et charges « non affectées » le sont pour la plupart par dispositions normatives. Elles concernent ainsi principalement des provisions pour transferts et des provisions pour litiges liés à l'impôt.

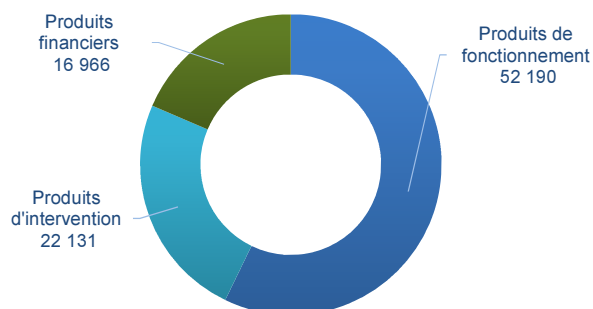
Charges sectorielles (M€)



Les éléments « non affectés » en charges le sont pour l'essentiel par disposition normative. Ils incluent ainsi :

- des charges d'intervention, dont 46 686 M€ sont liés à des transferts aux collectivités territoriales (DGF, FCTVA) et 18 903 M€ à la dotation aux provisions pour transferts relative à la participation de la France au budget de l'Union européenne ;
- les charges de personnel relatives aux pensions ;
- des autres charges de fonctionnement, dont les dotations pour dépréciation des créances sur les redevables, et les admissions en non-valeur, décisions gracieuses et apurements des débits.

Produits sectoriels (M€)



Les produits régaliens nets sont, par disposition normative intégrés en totalité au secteur « non affecté ». Ils s'élèvent à 292 075 M€ au titre de l'année 2016.

Les produits régaliens ne sont pas représentés dans ce graphique afin de faciliter la lecture des autres postes composant les produits sectoriels.

Les éléments « non affectés » en produits le sont également, pour la plupart, par disposition normative. Ils incluent ainsi :

- des produits de fonctionnement, en particulier les reprises de dépréciations de créances de l'actif circulant ;
- des produits d'intervention. Il s'agit pour l'essentiel de reprises de provisions pour des transferts aux autres collectivités.

Engagements hors bilan sectoriels

Les engagements hors bilan « non affectés » représentent 61% du total des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social et sont principalement composés des engagements au titre des

régimes spéciaux de retraite subventionnés par l'État tels que ceux relatifs à SNCF (172 883 M€), RATP (74 313 M€), ENIM (70 036 M€).

Principales évolutions normatives de l'exercice

Plusieurs nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Celles-ci émanent principalement de l'arrêté du 28 novembre 2016 portant modification des règles relatives à la comptabilité générale de l'État. Cet arrêté assure la mise en œuvre de l'avis n° 2016-03 du 17 octobre 2016 du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) concernant l'État. Celui-ci porte sur les données comparatives de l'État et modifie :

- la norme 1 « Les états financiers » du Recueil des normes comptables de l'État (RNCE) ;
- la norme 14 « Changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs » du RNCE ;
- la norme 16 « Information sectorielle » du RNCE.

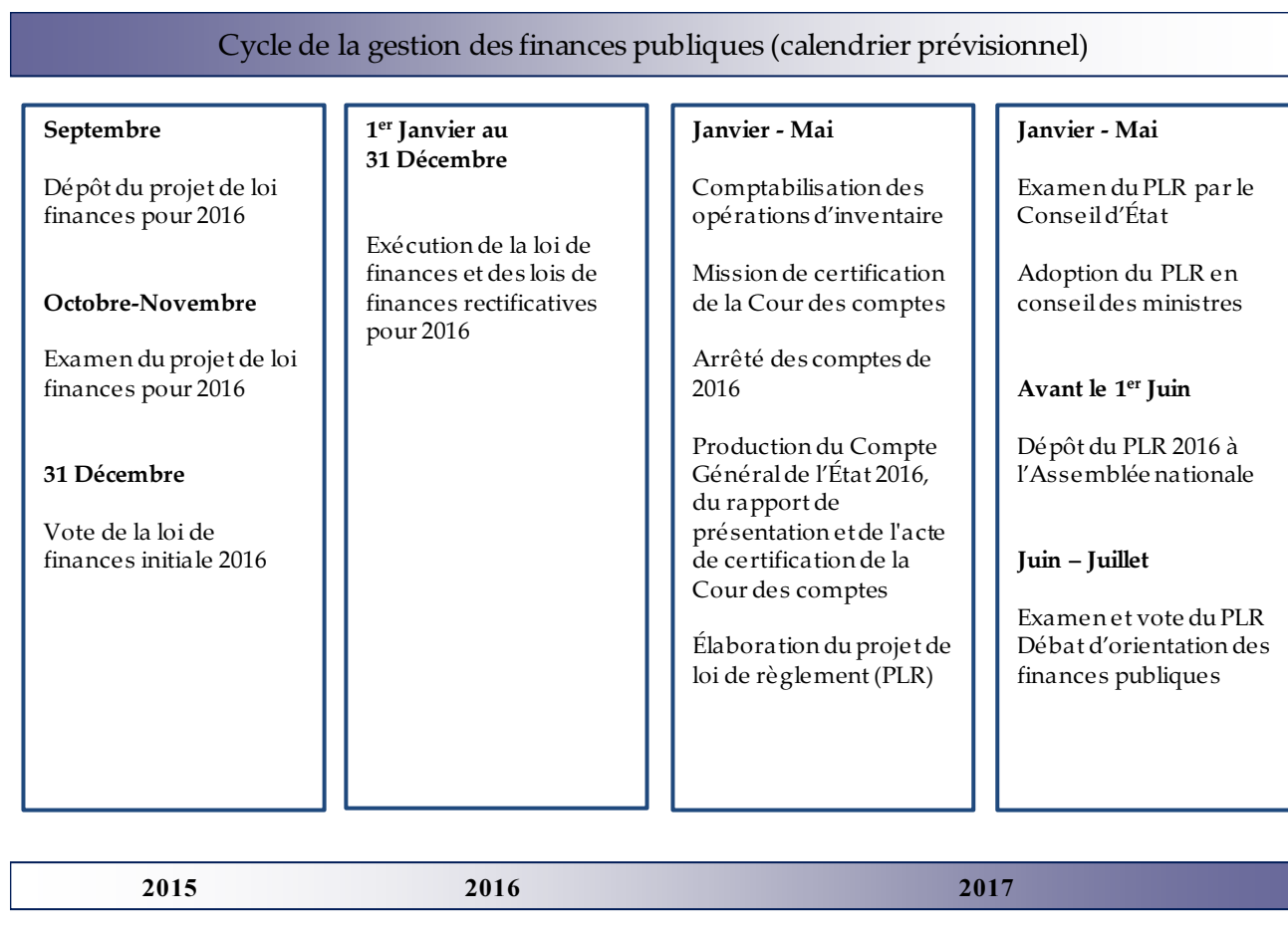
Cet avis dispose que les états financiers ne présentent plus les données que sur deux exercices : celles du dernier exercice clôturé et celles de l'exercice précédent.

La suppression de la comparaison sur trois exercices permet :

- l'harmonisation de la présentation des comptes des entités publiques sur deux années,
- la convergence avec les autres référentiels comptables, nationaux et internationaux, de comptabilité publique comme privée.
- la simplification de la réalisation de l'information comparative retraitée qui n'est plus réalisée que sur l'exercice qui précède l'exercice de première application de la nouvelle méthode comptable.

Le cycle de la gestion des finances publiques

La production des comptes de l'État de l'année 2016 s'inscrit dans le cadre d'un cycle pluriannuel. Il a débuté à l'automne 2015 avec l'examen du projet de loi de finances, s'est poursuivi durant l'année 2016 avec l'exécution et la comptabilisation des opérations, puis au printemps 2017 avec la production du compte général de l'État et s'achèvera en juillet 2017 avec le vote par le Parlement de la loi de règlement du budget et d'approbation des comptes annuels.

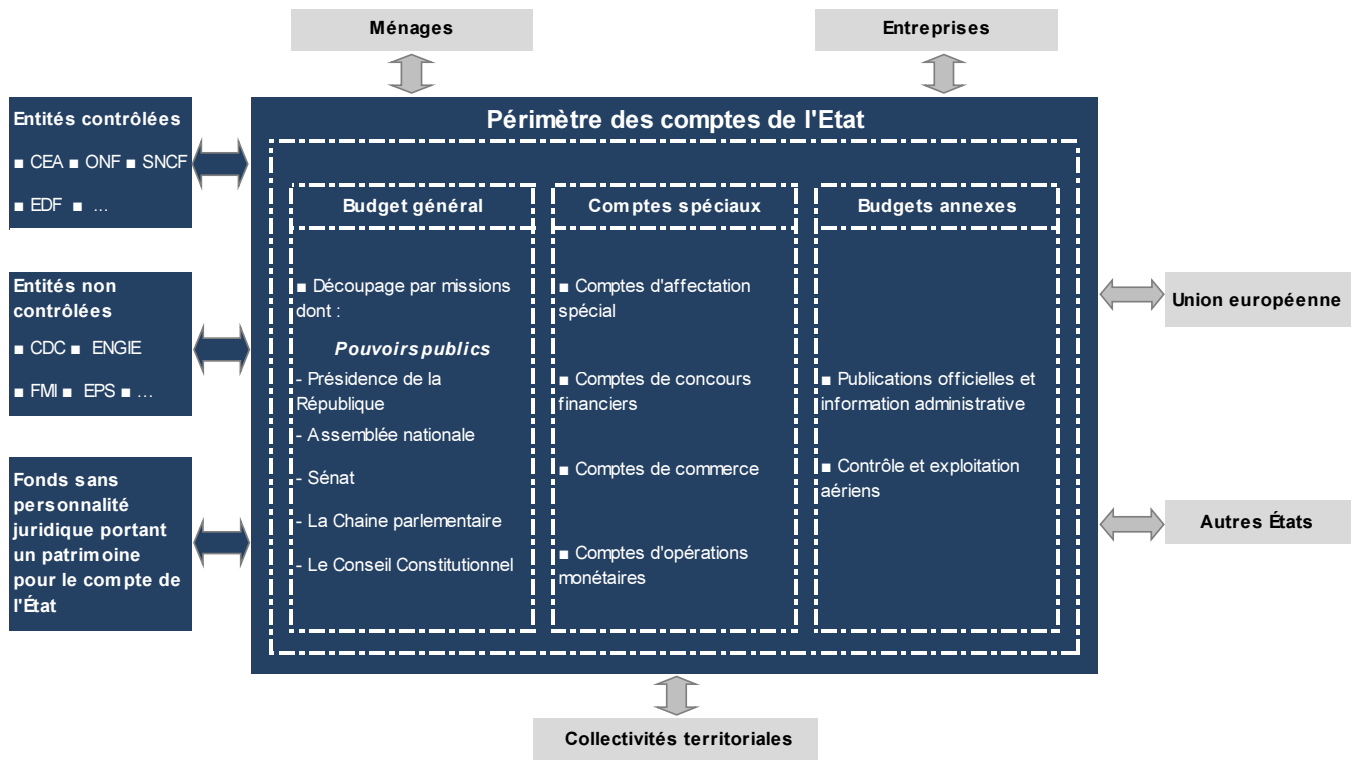


Quel bilan faire de la clôture de l'exercice 2016 ?

Les comptes de l'État de l'exercice 2016 ont été déposés au Parlement après certification par la Cour des comptes en juin 2017, conformément au calendrier fixé par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Ils traduisent la volonté marquée d'améliorer constamment l'image fidèle qu'ils donnent de la situation financière et patrimoniale de l'État. Le contexte économique et financier a renforcé cette exigence de transparence et de fiabilité des comptes.

L'exercice 2016 a permis une nouvelle amélioration de la fiabilité des comptes par rapport aux exercices précédents. Leur certification par la Cour des comptes (avec quatre réserves formulées, 21 parties de réserve formulées sur les comptes de 2015 étant levés en 2016) place la France au premier plan dans ce domaine, puisque seuls quelques pays se sont engagés dans une telle démarche.

Le périmètre des comptes de l'État



Les entités relevant du périmètre de l'État

Le **périmètre comptable de l'État** comprend l'ensemble des services ou institutions d'État non dotés de la personnalité juridique. Il correspond globalement à celui des entités ou services dont les moyens de fonctionnement sont autorisés et décrits par la loi de finances de l'exercice, y compris les comptes spéciaux et les budgets annexes, à

l'exception des établissements publics et organismes assimilés, dotés d'une personnalité juridique et inclus dans les participations financières de l'État.

Le périmètre des comptes de l'État englobe le budget général (dont les Pouvoirs publics), les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Les entités hors périmètre de l'État

Le périmètre est différent de celui retenu pour les administrations publiques de la comptabilité nationale dans la mesure où le périmètre considéré ici n'englobe ni les organismes divers d'administration centrale (ODAC), ni les administrations de sécurité sociale (ASSO), ni les administrations publiques locales (APUL).

subventions aux ménages, entreprises et collectivités, de produits d'impôts, ou encore de prêts à des États étrangers.

L'État interagit avec de nombreux acteurs externes dans le cadre de ses missions de service public, de son rôle de collecteur de l'impôt et de régulateur de l'activité économique. Ces relations se traduisent dans les comptes de l'État notamment sous forme de

L'intervention de l'État dans la vie économique se manifeste également par des participations détenues dans le capital de sociétés, d'établissements ou d'organismes internationaux. Ainsi, les participations détenues par l'État font l'objet d'une évaluation inscrite à l'actif du bilan en immobilisations financières ; elles n'entrent cependant pas directement dans le périmètre des comptes de l'État.

Lexique

AAH

Allocation aux adultes handicapés

L'Allocation aux adultes handicapés vise à garantir un revenu minimum aux personnes handicapées pour qu'elles soient en mesure de faire face aux dépenses de la vie courante.

ACOSS

Agence centrale des organismes de Sécurité sociale

L'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale est un établissement public à caractère administratif qui est chargé de la gestion financière du régime général de la Sécurité sociale. C'est la caisse nationale des URSSAF.

AFD

Agence française de Développement

L'Agence Française de Développement est un établissement public au cœur du dispositif français de coopération, qui agit pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. Elle soutient également le dynamisme économique et social de l'Outre-mer.

AFT

Agence France Trésor

L'Agence France Trésor (AFT) est un service à compétence nationale placé sous l'autorité du directeur général du Trésor qui a pour mission de gérer la dette et la trésorerie de l'État au mieux des intérêts du contribuable et dans les meilleures conditions de sécurité.

APL, ALF et ALS

Aide personnalisée au logement, Allocation logement familial et Allocation de logement social

Les aides au logement financées par l'État sont constituées de l'allocation de logement social (ALS), de l'aide personnalisée au logement (APL) et de l'allocation de logement à caractère familial (ALF).

Les APL visent à compenser en partie les dépenses relatives au logement, qu'il s'agisse d'un loyer ou d'une mensualité d'accession à la propriété. Le droit aux APL est ouvert aux propriétaires dont les logements sont financés en prêts aidés par l'État ou en prêts conventionnés, ainsi qu'aux locataires dont le logement a fait l'objet d'une convention entre l'État et le bailleur. Les ALF concernent les personnes hors du champ d'action de l'APL justifiant de personnes à charge ou formant un ménage marié depuis moins de cinq ans.

Les ALS sont versées aux personnes ou couples qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL, ni de l'ALF.

Ces aides sont financées par le Fonds national d'aide au logement (FNAL) et versée par la Caisse des allocations familiales (CAF).

ANGDM

Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs

Cette agence est chargée de garantir les droits sociaux des anciens mineurs et de leurs ayants droit et reprend les obligations des exploitants au fur et à mesure qu'ils cessent définitivement leur activité.

ARCEP

Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) est une autorité administrative indépendante chargée de réguler les communications électroniques et les postes en France.

ASP

Agence de services et de paiement

L'Agence de services et de paiement (ASP) est un établissement public interministériel qui contribue à la mise en œuvre de politiques publiques. Elle mène des missions pour le compte de plus de 130 donneurs d'ordre. Elle est le premier payeur européen d'aides agricoles.

ATI

Allocation temporaire d'invalidité

L'allocation temporaire d'invalidité est une prestation versée aux fonctionnaires à la place de son traitement en cas d'invalidité temporaire.

BTAN

Bons du Trésor à intérêts annuels

Les Bons du Trésor à intérêts annuels sont des emprunts à moyen terme dont l'échéance est inférieure à cinq ans.

BTF

Bons à taux fixes

Les Bons à taux fixes sont des emprunts à court terme dont l'échéance est inférieure à un an.

C2D

Contrat de désendettement et de développement

La démarche Contrat de désendettement et de développement (C2D) est une procédure d'annulation des créances d'Aide Publique au Développement (APD) pour les pays pauvres très endettés (PPTE). C'est un des volets spécifiques français entrant dans le cadre général de l'initiative de traitement de la dette. Elle vise à procéder à un refinancement par dons, dans le budget du pays, des échéances d'APD remboursées par les États partenaires.

CDC

Caisse des dépôts et consignations

La Caisse des dépôts et consignations est un groupe public au service de l'intérêt et du développement économique.

Charges à payer

La notion de charge à payer recouvre les dépenses pour lesquelles le service fait a été constaté sur l'exercice, alors que la facture définitive ou la mise en paiement ne sont enregistrés que postérieurement au 31 décembre de ce même exercice.

CICE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés et équivaut à une baisse de leurs charges sociales. Le CICE s'impute en priorité sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations prises en compte pour le calcul du CICE ont été versées. Il peut ensuite être imputé sur les 3 années suivantes. Il est restitué au-delà de ce délai.

CIR

Crédit impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est une mesure générique de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises, sans restriction de secteur ou de taille. Les entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental peuvent bénéficier du CIR en les déduisant de leur impôt sous certaines conditions. Le taux du CIR varie selon le montant des investissements.

CNoCP

Conseil de normalisation des comptes publics

Le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) est un organisme consultatif en charge de la normalisation comptable de toutes les personnes publiques et privées exerçant une activité non marchande et financées majoritairement par des ressources publiques.

Concessions

Les concessions sont les contrats par lesquels une personne publique (concedant) confie à une personne physique ou morale – généralement de droit privé – (concessionnaire) la construction ou la gestion d'un service public (infrastructures routière, ferroviaire, stade de France, etc.) pour une durée déterminée (généralement longue) et moyennant le droit de percevoir des redevances sur les usagers du service public pendant la durée du contrat.

CSPE

Contribution au service public de l'électricité

La contribution au service public de l'électricité (CSPE) est un prélèvement de nature fiscale sur les consommateurs d'électricité en France, destiné à dédommager les opérateurs des surcoûts engendrés par les obligations qui leur sont imposées par la loi sur le service public de l'électricité. Mise en place au début des années 2000 dans le but de rendre ces obligations compatibles avec l'ouverture à la concurrence du secteur de l'électricité, elle a été réformée en 2016 par la loi de finances rectificative pour 2015 et elle est intégrée à la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité qui est recouvrée par les services des Douanes. Cette nouvelle CSPE alimente le compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » qui finance les politiques de soutien aux énergies renouvelables.

Écart d'équivalence

L'écart d'équivalence est la différence entre la valeur des participations au 31 décembre de l'exercice et la valeur initiale de ces participations.

EMTN

Euro medium term notes

Les Euro Medium Term Notes (EMTN) sont des titres de créance émis par des banques de financement et d'investissement à destination d'investisseurs professionnels et contreparties éligibles, institutionnels ou banques privées. Si leur fonctionnement est calqué sur celui des Medium Term Notes utilisés sur les marchés américains, les EMTN peuvent ne pas être enregistrés, et donc commercialisés, aux États-Unis, conformément à l'United States Securities Act de 1933.

Engagements de l'État en matière de retraite des fonctionnaires

Les engagements de l'État en matière de retraite des fonctionnaires sont présentés en engagements hors bilan. Leur évaluation s'effectue sur la base de la valeur actualisée des pensions qui seraient versées aux retraités et aux actifs présents à la date de l'évaluation.

EPN

Établissements Publics Nationaux

Les Établissements publics nationaux (EPN) sont des personnes morales de droit public qui disposent d'une autonomie administrative et financière, et qui remplissent une mission d'intérêt général. On différencie traditionnellement deux régimes juridiques possibles d'un établissement public (EP) : l'établissement public administratif (EPA) et l'établissement public industriel et commercial (EPIC). Ils se distinguent par leur activité : service public administratif, pour les EPA (ex : le musée du Louvre), ou service public industriel et commercial, pour les EPIC (ex : la RATP).

FCTVA

Fonds de compensation pour la TVA

Le Fonds de compensation pour la TVA est une dotation de l'État qui permet de compenser une partie de la charge de TVA supportée par les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics bénéficiaires, sur leurs dépenses réelles d'investissement.

FED

Fonds européen de développement

Le Fonds européen de développement résulte de l'accord de Cotonou, signé le 23 juin 2000. Il constitue l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération et au développement des pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM). Il est financé par les États membres de l'Union Européenne. Il soutient principalement des projets de développement des infrastructures, d'appui à l'intégration et à la coopération régionale, de développement social et culturel, ou encore d'aide humanitaire d'urgence.

FESF

Fonds européen de stabilité financière

Le Fonds européen de stabilité financière a été créé le 9 mai 2010. Il a pour mission de contracter des emprunts, avec la garantie des États membres de la zone euro, en faveur d'un État membre rencontrant des difficultés de solvabilité (crise de la dette).

FMI

Fonds monétaire international

Le Fonds monétaire international (FMI) encourage la stabilité financière et la coopération monétaire internationale, et s'efforce aussi de faciliter le commerce international, d'œuvrer en faveur d'un emploi élevé et d'une croissance économique durable, et de faire reculer la pauvreté dans le monde. Le FMI est gouverné par ses 189 États membres, auxquels il rend compte de son action.

FNAL

Fonds national d'aide au logement

Le Fonds national d'aide au logement est chargé de financer les aides au logement.

FNSA

Fonds national des solidarités actives

Le Fonds National des Solidarités Actives relève de la catégorie des organismes divers d'administration centrale (ODAC). Il est notamment chargé de financer une partie du RSA.

ICR

Information comparative retraitée

L'année de comparaison présentée dans les états financiers et les annexes aux comptes de l'État est retraitée des changements de méthode comptable et des corrections d'erreur intervenues au cours du dernier exercice clos. Le lecteur des états financiers

dispose donc d'une information financière comparable sur deux années dans les comptes.

LOLF

Loi organique relative aux Lois de finances

Cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2006 avec pour objectif de réformer la gestion de l'État tout entière. Celle-ci segmente le budget général de l'État en 31 missions, 122 programmes et près de 322 objectifs.

OAT

Obligations assimilables du Trésor

Les Obligations assimilables du Trésor sont des emprunts à long terme dont l'échéance, généralement de 10 ans, peut atteindre 50 ans.

Opérateurs

Les opérateurs sont des organismes distincts de l'État (ils ont la personnalité morale) au statut juridique public ou privé. Les opérateurs des politiques de l'État sont déterminés au regard des critères suivants : une activité non marchande financée majoritairement par l'État, une mission et des objectifs définis par l'État, une activité étroitement encadrée par l'État. La liste des opérateurs au 31 décembre de chaque année est établie par référence à ces critères sur la base d'une actualisation de la liste de l'annexe « opérateurs » du projet de Loi de finances de l'année précédente.

PIA

Programme d'investissement d'avenir

Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le commissariat général à l'Investissement (CGI), a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants.

PLR

Projet de Loi de règlement

La loi de règlement est un des trois types de lois de finances avec les lois de finances initiale et rectificative. À la fin de chaque exercice, elle arrête le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État et le résultat budgétaire qui en découle. Elle approuve le résultat de l'exercice et le bilan après affectation ainsi que ses annexes. Elle peut, en outre, comprendre des dispositions sur l'information et le contrôle des finances publiques, la comptabilité et la responsabilité des agents.

Un projet de loi est un projet de texte législatif présenté par le gouvernement et soumis au vote du Parlement.

PPP

Partenariat public privé

Le contrat de partenariat est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance,

l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Prime d'activité

La prime d'activité est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes. Elle est ouverte aux jeunes actifs de plus de 18 ans remplissant certaines conditions. Elle remplace au 1^{er} janvier 2016 le RSA « activité » et la prime pour l'emploi (PPE) et elle est versée par la Caisse d'allocations familiales. Les bénéficiaires du RSA socle ne sont pas concernés par ce changement.

Ressources propres de l'UE

Il s'agit de recettes affectées à l'Union européenne pour financer son budget.

Restes à payer

La notion de restes à payer correspond aux autorisations d'engagement qui n'ont pas été couvertes par des crédits de paiement.

RNCE

Référentiel des normes comptables de l'État

Le Recueil des normes comptables de l'État (RNCE) regroupe les normes comptables applicables à l'État.

RSA

Revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux

personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Solde d'exécution budgétaire

Le solde d'exécution budgétaire est la différence entre les recettes reçues et les dépenses versées par l'État pour une année donnée. Les recettes proviennent principalement des impôts et des taxes payées au cours de l'année par les particuliers et les entreprises. Les dépenses correspondent à l'argent que l'État utilise pour financer l'action publique : éducation, police, justice, recherche, culture... Le passage du solde budgétaire – qui correspond à une comptabilité de caisse - au résultat patrimonial – qui correspond à une comptabilité en droits constatés – est détaillé dans la partie 3 du présent rapport.

Transferts

Ils correspondent aux versements sans contrepartie équivalente comptabilisable et significative d'échange, effectués soit directement par les services de l'État, soit indirectement par l'intermédiaire d'organismes tiers, relevant le plus souvent du périmètre des opérateurs des politiques de l'État dans leur rôle de redistribution, au profit d'un ou plusieurs bénéficiaire(s) appartenant à des périmètres strictement identifiés (ménages, entreprises, collectivités territoriales et autres collectivités).

UNEDIC

Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

L'UNEDIC est une association chargée par délégation de service public de la gestion de l'assurance chômage en France, en coopération avec Pôle emploi.

Valeur d'équivalence

Elle correspond à la valeur des titres d'une société contrôlée.

Contacts

Communication financière

Direction générale des Finances publiques :
Bureau production et valorisation des comptes
Tél : 01 53 18 97 99

Contact Presse

Cabinet et Communication DGFIP
Tel : 01 53 18 86 95

Pour aller plus loin

Ce document est disponible sur le site Internet <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr>

Sont disponibles sur ce site l'ensemble des documents relatifs aux comptes de l'État :

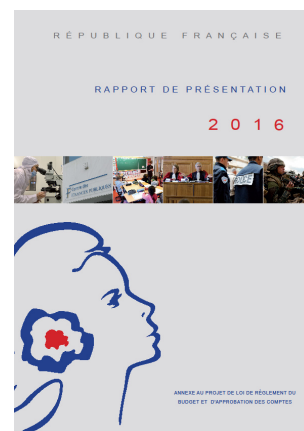
Plaquette « 4 pages »

Ce document intègre sous la forme d'un « 4 pages » une synthèse présentant l'essentiel des comptes de l'année.



Rapport de présentation

Le Rapport de présentation, qui accompagne le CGE conformément aux dispositions de la LOLF, est un rapport d'analyse financière et de commentaires des comptes de l'année et de leur évolution.



Compte général de l'État (CGE)

Le CGE regroupe l'ensemble des états financiers : bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe. Il fait l'objet chaque année d'un examen par la Cour des comptes, dans le cadre de sa mission de certification des comptes de l'État.



Rapport sur le contrôle interne comptable et financier de l'État et de ses établissements publics

Ce Rapport le dispositif de maîtrise des risques et de qualité comptable mis en place par l'administration au titre de la production du CGE.



Crédits photos :

(de gauche à droite et de haut en bas)

- Page de couverture : centre des finances publiques : MEIE/MBCPRE-SG-SEP1D-Photo©SALESSE ALAIN / chercheur : © Laurent Mignaux - METL-MEDDE / Préfecture de Police - Service de la Communication 757R025 / justice : © MJ/DICOM/Caroline Montagné / soldat : © J.-R. Drahi © Armée de Terre / école : © Philippe Devernay – MENJVA
- Sommaire : © unité photographique – Présidence de la République / © Hôtel Matignon – Premier ministre / © Sénat / © Conseil d'État – Caroline Rose / © Assemblée nationale – 2011
- Le cycle de la gestion des finances publiques : MEFI- SG-SEP1D-Photo©SG-SEP1D
- Périmètre des comptes de l'État : MEFI- SG-SEP1D-Photo©SG-SEP1D

Sauf précision contraire, les données chiffrées présentées dans ce document sont exprimées en millions d'euros.

La somme des arrondis n'étant pas égale à l'arrondi d'une somme, des écarts de montants peuvent apparaître entre les tableaux de synthèse et les tableaux de développement. Pour l'ensemble des tableaux, le montant présenté au regard de chaque ligne de détail correspond à la valeur arrondie la plus proche.

www.performance-publique.budget.gouv.fr Mai 2017

